

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2170

21 novembre 2006

### SOMMAIRE

A.O.C.C. S.A., Dippach .....	104145	Les amis de la nature de Bourscheid - Belair,	
Aegis Consulting S.A., Diekirch .....	104152	A.s.b.l., Michelau .....	104154
Ardennes Invest Lux, S.à r.l., Diekirch .....	104153	Lindau Investments Holding S.A., Luxembourg ..	104136
Aurora-Invest S.A., Bertrange .....	104136	Lodge Invest S.A. ....	104157
Aurora-Invest S.A., Bertrange .....	104138	Lux-Montage S.A., Diekirch .....	104149
Axxion S.A., Munsbach .....	104144	Lux-Montage S.A., Diekirch .....	104157
Bateman Luxembourg S.A., Luxembourg .....	104137	M + M Lux, GmbH .....	104155
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A., Diekirch .....	104149	Maestro Concerts S.A., Diekirch .....	104150
Brink's Security Luxembourg S.A., Luxembourg ..	104131	Magerd S.A., Diekirch .....	104156
C&S Management S.A., Diekirch .....	104151	Metallic, S.à r.l., Differdange .....	104131
Calme Lux S.A., Luxembourg .....	104159	Metallic, S.à r.l., Differdange .....	104132
Château des Alpes S.A., Luxembourg .....	104135	Net Solutions S.A., Bertrange .....	104137
D.C.T. S.A., Diekirch .....	104152	Net Solutions S.A., Strassen .....	104151
Doba S.A., Diekirch .....	104155	Net Solutions S.A., Strassen .....	104158
DPC (Luxembourg), S.à r.l., Contern .....	104133	Net-Ein S.A., Luxembourg .....	104133
Dubble Dee S.A., Luxembourg .....	104160	Optimex S.A.H., Luxembourg .....	104136
DuPont de Nemours (Luxembourg), S.à r.l., Con- tern .....	104135	Orange One Soparfi, Luxembourg .....	104138
DuPont Industrial (Luxembourg), S.à r.l., Contern	104135	Portfolio B.P., Sicav, Luxembourg .....	104160
DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Con- tern .....	104134	QPL Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	104150
DuPont Operations (Luxembourg), S.à r.l., Con- tern .....	104134	quick-mix.tubag S.A., Contern .....	104136
DuPont Products (Luxembourg), S.à r.l., Contern	104135	Redalco S.A., Luxembourg .....	104153
DuPont Science (Luxembourg), S.à r.l., Contern ..	104135	Repeg Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	104144
Ercolux S.A., Bertrange .....	104137	Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg .....	104131
Ercolux S.A., Bertrange .....	104149	S.C.I. Em den Bëschel, Diekirch .....	104153
Euromill Invest S.A., Diekirch .....	104152	SCI Socios & Partners .....	104157
Frank's International (Lux), S.à r.l., Luxembourg ..	104146	Schwabenheim, GmbH, Diekirch .....	104150
G.B. Lux Holding S.A.H., Diekirch .....	104156	Signet Investments S.A., Luxembourg .....	104134
Graphopolis S.A., Diekirch .....	104156	Staples Luxco, S.à r.l., Luxembourg .....	104134
Grimsby Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	104159	Step 2706 S.A. Holding, Bertrange .....	104137
Helbe S.A., Luxembourg .....	104132	Top Finance S.A., Luxembourg .....	104144
Helbe S.A., Luxembourg .....	104132	Vast Invest Holding S.A.H., Bertrange .....	104137
Helbe S.A., Luxembourg .....	104132	WCC Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	104114
Helbe S.A., Luxembourg .....	104132	WCC Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	104131
Henrik Andersen Sportpromotion A.G., Diekirch	104151	Wecrec Käsehandel S.A., Luxembourg .....	104135
I.B. International S.A., Luxembourg .....	104145	West of England Insurance Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	104157
Input Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	104159	Winfield S.A., Luxembourg .....	104133
Irisbus Bénélux S.A., Leudelange .....	104158	Winfield S.A., Luxembourg .....	104133
Leisure Resources International S.A., Luxem- bourg .....	104132	Winfield S.A., Luxembourg .....	104133
		Winfield S.A., Luxembourg .....	104134
		Winfield S.A., Luxembourg .....	104134

104114

**WCC EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 114.577.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of WCC EUROPE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 27th January 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies section B number B 114.577, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 997 of 18 May 2006, pages 46859-46865,

in the presence of TBH INVESTMENTS LIMITED, a private limited company under the laws of England and Wales, with registered number 02762478 and having its registered office c/o McGrigors, 5 Old Bailey, London EC4M 7BA (the «Shareholder»), represented by Carl Pivert, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The meeting was presided by Carl Pivert, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Rachel Uhl, juriste, with professional address in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Shareholder is the sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on the attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to this deed for the purpose of registration.

II.- As it appears from the attendance list, all the five hundred (500) shares representing the whole capital of the Company are represented, so that the Shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of capital. Increase of the corporate capital by EUR 23,500.-, to increase it from EUR 12,500.- to EUR 36,000.-, by the issue of (i) 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each, for a total amount of EUR 12,500.- to be contributed in cash by UBERIOR EUROPE LIMITED, (ii) 343 Shares with a nominal value of EUR 25.- each, for a total amount of EUR 8,575.- to be contributed in cash by BG EQUITY 1 EHF and (iii) 97 Shares with a nominal value of EUR 25.- each, for a total amount of EUR 2,425.- to be contributed in cash by BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l.

2. Subscription of the new shares by UBERIOR EUROPE LIMITED, BG EQUITY 1 EHF and BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l. and acknowledgement of the increase of the capital

3. Modification of Article eight of the Articles of incorporation to bring it in line with the decisions taken

4. Restatement and adoption of a new consolidated text of the Articles of Incorporation (no modification being made to the corporate purpose of the Company)

5. Appointment of managers. Appointment of Noëlla Antoine and Michael Chidiac as Class A managers and Pierre Gervasi as Class B manager

6. Appointment of auditor. Appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, as auditor

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the Shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 23,500.- (twenty-three thousand five hundred euro) to be contributed in cash, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 36,000.- (thirty-six thousand euro) by the issue of 940 (nine hundred forty) new shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares as from the moment of the acceptance of their subscription.

Each manager of the Company, with power of substitution, is granted all powers to update the register of shares and to issue to the subscribing shareholders certificates evidencing the number of shares held by them as a result of the capital increase.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to admit the following subscribers of the new shares:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened the following companies:

1) UBERIOR EUROPE LIMITED, a private limited company under the laws of Scotland, with registered number SC299325 and having its registered office at 3rd Floor, City Point, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, here represented by Carl Pivert, mentioned above, by virtue of a proxy given under private seal (the «First Subscriber»), which proxy shall be annexed to this deed for the purpose of registration.

2) BG EQUITY 1 EHF, a company incorporated in Iceland and having its registered office at Tungotu 6, 101 Reykjavik, Iceland, here represented by Carl Pivert, mentioned above, by virtue of a proxy given under private seal (the «Second Subscriber»), which proxy shall be annexed to this deed for the purpose of registration.

3) BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l., a private limited company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (registration with the Luxem-

bourg Register of Commerce and Companies pending), represented by Carl Pivert, mentioned above, by virtue of a proxy given under private seal (the «Third Subscriber»), which proxy shall be annexed to this deed for the purpose of registration.

The First Subscriber declared to subscribe to 500 (five hundred) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, for a total amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) and to have them fully paid up by payment in cash, the Second Subscriber declared to subscribe to 343 (three hundred and forty-three) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, for a total amount of EUR 8,575.- (eight thousand five hundred and seventy-five euro) and to have them fully paid up by payment in cash, and the Third Subscriber declared to subscribe to 97 (ninety-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, for a total amount of EUR 2,425.- (two thousand four hundred and twenty-five euro) and to have them fully paid up by payment in cash, all new shares having the same rights and privileges as the existing shares as from the acceptance of their subscription,

so that, from now on, the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 23,500.- (twenty-three thousand five hundred euro), as is certified to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholder resolved to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 36,000.- (thirty-six thousand euro), represented by 1,440 (one thousand four hundred and forty) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.»

#### *Fourth resolution*

The Shareholder and the new shareholders resolved to fully restate the Articles of Incorporation of the Company, without however amending its corporate object, with immediate effect, in order to, among others, reflect the above capital increase and set the rights and obligations of the shareholders, and to consequently adopt, with immediate effect, the following new set of articles of incorporation, which will from now on read as follows:

#### **«Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 2.** The Company's name is WCC EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 36,000.- (thirty-six thousand euros), represented by 1,440 (one thousand four hundred and forty) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

### Permitted transfers

**Art. 10.** Without prejudice to the provisions of Article 11, a Shareholder may at any time transfer any of its shares to any person with the prior consent given at a general meeting of the Company of all the other Shareholders. Articles 14 to 24 will not apply to a transfer of shares pursuant to this article.

**Art. 11.** With the prior consent, given at a general meeting of the Company, of Shareholders representing three quarters of the capital of the Company:

(a) TBH INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at c/o McGrigors, 5 Old Bailey, London, EC4M 7BA, («TBH») and any person to whom it has transferred shares in accordance with this article shall be entitled to transfer or dispose of any shares, or any interest in any shares («Relevant Shares»), or enter into an agreement or arrangement to do any of the foregoing, to one or more of:

(i) the HUNTER FOUNDATION (a Scottish Charity with registered number: SC27532);

(ii) any partnership in which TB HUNTER owns not less than a 75% economic and voting interest (a «TBH Partnership»);

(iii) any company controlled by TB HUNTER or a TBH Partnership (or jointly controlled by a TBH Partnership and one or more of TB HUNTER and any other TBH Partnerships) at the relevant time;

(iv) any trust of which TB HUNTER or any person referred to in article 11(a)(v) is the beneficiary; or

(v) any parent, spouse or life partner (or widow) or child or grandchild of TB HUNTER,

each of whom shall, in respect of TBH, be a «Permitted Transferee»;

(b) UBERIOR EUROPE LIMITED, a private limited company incorporated in Scotland under the Companies Act 1985 with registered number SC299325 and having its registered office at 3rd Floor, City Point, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD («UBERIOR») and any person to whom it has transferred shares in accordance with this article shall be entitled to transfer or dispose of any shares, or any interest in any shares («Relevant Shares»), or enter into an agreement or arrangement to do any of the foregoing, to any of The Governor and Company of the BANK OF SCOTLAND and its wholly owned subsidiaries, any holding company of it and any wholly owned subsidiary of such holding company, each of whom shall, in respect of UBERIOR, be a «Permitted Transferee»;

(c) BG EQUITY 1 EHF a company incorporated in Iceland whose registered office is at Tungotu 6, 101 Reykjavik, Iceland («BAUGUR») and any person to whom it has transferred shares in accordance with this article shall be entitled to transfer or dispose of any shares, or any interest in any shares («Relevant Shares»), or enter into an agreement or arrangement to do any of the foregoing, to any wholly owned subsidiaries or holding company of BAUGUR or any wholly owned subsidiary of such holding company, each of whom shall, in respect of BAUGUR, be a «Permitted Transferee»;

(d) BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg («BLUETOUGH») and any person to whom it has transferred shares in accordance with this article shall be entitled to transfer or dispose of any shares, or any interest in any shares («Relevant Shares»), or enter into an agreement or arrangement to do any of the foregoing, to any wholly owned subsidiaries or holding company of BLUETOUGH or any wholly owned subsidiary of such holding company, each of whom shall, in respect of BLUETOUGH, be a «Permitted Transferee»; and

(e) a Shareholder shall be entitled to transfer or dispose of any shares or interest in shares where such a transfer is to any bank or institution to which such shares have been charged by way of security, or to any nominee of such bank or institution (a «Secured Institution»).

Articles 14 to 24 shall not apply to the transfer of shares pursuant to this article.

**Art. 12.** If Relevant Shares or any interest in them have been transferred under articles 11(a), (b), (c) or (d) (whether directly or by a series of transfers) by a Shareholder (the «Transferor» which expression shall not include a second or subsequent transferor in a series of transfers) to its Permitted Transferee or any second or subsequent Permitted Transferee (the «Transferee») and subsequently the Transferee ceases to be a Permitted Transferee of the Transferor then the Transferee shall forthwith transfer the Relevant Shares to the Transferor or at the Transferor's option to a Permitted Transferee of the Transferor (provided that if the Transferor or Permitted Transferee is not already a Shareholder, such transfer shall only be made with the prior consent, given at a general meeting of the Company, of Shareholders representing three quarters of the capital of the Company). If the Transferee fails to so transfer the Relevant Shares within 28 days of the Transferee ceasing to be a Permitted Transferee of the Transferor, other than solely as a result of the other Shareholders refusing to consent to such transfer, the Transferee shall be deemed to have served a Transfer Notice in respect of the Relevant Shares and the provisions of articles 14 to 24 shall apply accordingly. A Transfer Notice deemed to be given under this article will be irrevocable and shall not be withdrawn in any circumstances. Articles 14 to 24 shall not apply to the transfer of shares pursuant to this article except where the Transferee has failed to transfer as required by this Article 12 the Relevant Shares within 28 days of the Transferee ceasing to be a Permitted Transferee of the Transferor.

**Art. 13.** The managers may require the holder of the Relevant Shares or the person named as transferee in any transfer lodged for registration to furnish the managers with such information as the managers may reasonably consider necessary for the purpose of ensuring that a transfer of shares is permitted under article 11. If the information is not provided within 28 days of the request, the managers may refuse to register the transfer of the Relevant Shares.

## Transfers

**Art. 14.** Other than a transfer pursuant to articles 11, 12 and 25 to 33 before a Shareholder (the «Vendor») transfers or disposes of a share or any interest in a share, the Vendor shall give notice in writing (the «Transfer Notice») to the Company of its desire to do so.

**Art. 15.** The Transfer Notice:

(a) shall specify the number and class of shares which the Vendor wishes to transfer and may specify the price (the «Offer Price», provided that if no price is specified the Offer Price shall be the Fair Value determined pursuant to article 16) which the Vendor is willing to accept for the shares which the Vendor wishes to transfer or dispose (the «Offered Shares»);

(b) shall constitute any manager as the Vendor's agent to offer and to sell the Offered Shares to the other Shareholders (the «Other Shareholders») at the price specified in the Transfer Notice or as determined in accordance with article 19; and

(c) shall not be withdrawn except as provided in articles 18 and 24(ii).

**Art. 16.** Upon receipt of the Transfer Notice the managers shall serve a copy of it on the Other Shareholders with the request that the Other Shareholders inform the managers in writing within seven days whether they accept the Offer Price stipulated by the Vendor in the Transfer Notice. If the Other Shareholders (acting collectively) accept the Offer Price, then the Offered Shares shall be offered at the Offer Price in accordance with article 19. If any of the Other Shareholders do not accept the Offer Price or if no Offer Price is specified in the Transfer Notice, then the managers shall on the expiry of the seven day period forthwith instruct the auditors of the Company (or if they decline to act, a firm of chartered accountants agreed between the Vendor and the Board or, in default of agreement within 10 business days, appointed by the President of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales on the application of the Vendor or the Board (the «Independent Accountant»)) to determine the fair value of the Offered Shares (the «Fair Value»). The costs of the auditors (or the Independent Accountant (as the case may be)) in determining the Fair Value shall be borne by the Vendor.

**Art. 17.** In determining the Fair Value, the auditors (or the Independent Accountant (as the case may be)) shall:

(a) be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall in the absence of manifest error be binding; and

(b) value the Offered Shares using the following principles:

(i) valuing the Offered Shares as on an arm's length sale between a willing vendor and a willing purchaser by private treaty for cash payable in full on completion;

(ii) if the Company is then carrying on business as a going concern, on the assumption that it will continue to do so;

(iii) that the Offered Shares are capable of being transferred without restriction;

(iv) that no reduced or additional value is attached to any holding of shares by virtue only of the holding comprising or after purchase comprising a majority or minority of the total issued share capital; and

(v) the application in all other respects of principles and practices consistent with those customarily applied in the previous audited accounts of the Company.

**Art. 18.** After receiving the auditors' (or the Independent Accountant (as the case may be)) determination of the Fair Value in writing, the Company shall deliver a copy of such determination to the Vendor. Within seven days after delivery of the auditors' (or the Independent Accountant (as the case may be)) determination, the Vendor may, if the Fair Value is more than five per cent. lower than the Offer Price, withdraw the Transfer Notice and cancel the Company's authority to sell the Offered Shares by delivering to the Company a written undertaking to pay the cost of obtaining the auditors' (or the Independent Accountant (as the case may be)) determination of the Fair Value and written notice of withdrawal. The Vendor may not otherwise withdraw the Transfer Notice or cancel the Company's authority to sell the Offered Shares except if the Board resolves otherwise or pursuant to article 24(ii).

**Art. 19.** If the Other Shareholders accept the Offer Price stipulated by the Vendor within 7 days of the date of the Transfer Notice or if article 18 applies and the Vendor has not withdrawn the Transfer Notice pursuant to article 18 within 14 days after delivery of the auditors' (or the Independent Accountant (as the case may be)) determination, the Company shall offer the Offered Shares to the Other Shareholders pro rata to their holdings of Ordinary Shares (their «Pro Rata Entitlements») and each a «Pro Rata Entitlement») at the lower of the Offer Price or the Fair Value. An offer made by the Company under this article shall limit the time, not being less than 28 days and not being more than 56 days, within which it may be accepted.

**Art. 20.** If the Other Shareholders wish to accept an offer made under article 19, they shall each give notice to the Company to this effect specifying the number of Offered Shares they wish to buy.

**Art. 21.** To the extent that the Other Shareholders elect to buy the Offered Shares in accordance with their Pro Rata Entitlements then the Offered Shares shall be allocated to the Other Shareholders in accordance with their Pro Rata Entitlements. To the extent that any Other Shareholder does not wish to buy its Pro Rata Entitlement of the Offered Shares, then any surplus Offered Shares shall continue to be offered to the Other Shareholders on terms mutatis mutandis with article 19, (except that such further offers shall only be open for acceptance for a period of seven days) pro rata to their holdings of shares (not including any Offered Shares already allocated to them) until such time as either there remains no Offered Share which has not been allocated or, if sooner, until no Other Shareholder is willing to buy any further Offered Shares. Thereafter the Company shall forthwith give notice (the «Allocation Notice») of the allocation of the Offered Shares (to the extent allocated) to the Vendor. The Allocation Notice shall specify:

(a) the price payable by each Other Shareholder for the Offered Shares allocated to him (being the Offer Price or the Fair Value) (the «Transfer Price»); and

(b) the place and time (being not earlier than 14 and not later than 28 days after the date of the Allocation Notice) at which the Transfer Price is to be paid by each of the accepting Other Shareholders and the Offered Shares are to be transferred by the Vendor.

**Art. 22.** Subject to article 24, the Vendor shall be bound to transfer the Offered Shares against tender of the Transfer Price in accordance with the terms of the Allocation Notice.

**Art. 23.** If, after having become bound to transfer the Offered Shares pursuant to article 22, the Vendor defaults in transferring the Offered Shares, then the following provisions shall apply:

(a) the Vendor shall be deemed to have appointed any manager as the Vendor's agent to execute a transfer of the Offered Shares in favour of the relevant Other Shareholders and to receive the Transfer Price on behalf of the Vendor;

(b) the receipt by the Company of the Transfer Price shall be a good discharge to the Other Shareholders and after their names have been entered in the register of members in purported exercise of the power, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person; and

(c) the Vendor shall be entitled to receive the Transfer Price without interest upon registration of the relevant Other Shareholders as holders of the Offered Shares pursuant to the transfer(s) referred to in article 23 (a) above.

**Art. 24.** If:

(a) the Other Shareholders do not accept the offer to purchase all of the Offered Shares in accordance with articles 20 and 21; or

(b) through any fault of the Other Shareholders the purchase of all of the Offered Shares is not completed in accordance with the terms of the Allocation Notice,

then the following provisions shall apply:

(i) the Company shall notify that fact to the Vendor; and

(ii) the Vendor may either:

1) withdraw the Transfer Notice and cancel the Company's authority to sell any of the Offered Shares by delivering to the Company a written notice of withdrawal (in which event, the cost of determining the Fair Value of the Offered Shares shall be borne by the Vendor or, in the circumstances described in article 24(b), as the auditors of the Company shall direct);

2) transfer, in accordance with the Allocation Notice, those of the Offered Shares which have been allocated; or

3) before the expiration of six months after receiving the notification referred to in article 24(b)(i), elect by notice in writing to the Company to transfer such of the Offered Shares which no Other Shareholder is willing to buy to any person who is approved in advance, at a general meeting of the Company, by Shareholders representing all of the capital of the Company at a price not lower than the Fair Value (if the Other Shareholders failed to accept an offer made in respect of the Offered Shares in accordance with article 20) or the Transfer Price (if, through any fault of the Other Shareholders, the purchase of the Offered Shares is not completed in accordance with the terms of the Allocation Notice) and on terms not more favourable than those offered to the Other Shareholders (including as to price) and subject to the condition that the proposed purchaser of the Offered Shares enters into an agreement with the Company and the Other Shareholders agreeing to discharge in full any outstanding obligations of the Vendor towards the Company or the Other Shareholders.

#### **Transfers on or in connection with insolvency**

**Art. 25.** A person suffers an «Insolvency Event» if:

(a) the person proposes a voluntary arrangement within the meaning of section 1 or section 253 of the United Kingdom Insolvency Act 1986 (the «Insolvency Act») or a scheme of arrangement with its creditors under section 425 of the United Kingdom Companies Act 1985, or an interim order is made in relation to the person under section 252 of the Insolvency Act or such person enters into a trust deed for creditors;

(b) the person has any legal process, diligence, distress or execution levied on any material part of its assets which is not paid out within fourteen days of its being levied;

(c) the person is deemed to be unable to pay its debts within the meaning of section 123 or 268 of the Insolvency Act;

(d) a meeting is called of the shareholders or creditors of the person for the purpose of passing a resolution to wind the person up (other than for a members' voluntary winding up for the purpose of a solvent reconstruction or an amalgamation) or to present a petition for administration or dissolution or such a resolution is passed;

(e) a resolution is passed by the directors or managers (as the case may be) of the person to seek a winding up or administration order;

(f) the person presents, or has presented, a petition to appoint an administrator or a liquidator or a trustee in bankruptcy (which petition is not dispensed with within seven days), or has an administrative receiver or receiver or a trustee in bankruptcy appointed over all or any part of its business, undertaking, property or assets;

(g) a petition in respect of the person is presented under sections 271 or 272 Insolvency Act 1986 and in each case no such petition is withdrawn, injunctioned or discharged within 30 days;

(h) the person stops or suspends making payments (whether of principal or interest) in respect of all or any class of its debts or announces an intention to do so;

(i) the person suspends or ceases or threatens to suspend or cease to carry on its business;

(j) a secured lender to the person takes any steps to obtain possession of the property on which it has security or otherwise to enforce its security;

(k) the person suffers or undergoes any procedure or steps analogous to any of those specified in sub-paragraphs (a) to (j) inclusive above or any other procedure or steps available in the country in which the party is constituted, established or domiciled against or to an insolvent debtor or available to the creditors of such a debtor, including, with respect to a person organized under the laws of Luxembourg, such person suffering or undergoing a (i) general

arrangement with creditors to avoid bankruptcy (concordat préventif de la faillite), controlled management (gestion contrôlée), deferral of payment terms (sursis de paiement), judicial liquidation (liquidation judiciaire), bankruptcy, general arrangement or settlement with creditors, or any other similar legal procedure, liquidation, bankruptcy or insolvency proceedings or (ii) the appointment of a court appointed manager (commissaire à la gestion contrôlée), a judicial liquidator (liquidateur judiciaire), a trustee or receiver in bankruptcy (curateur), a commissaire or any similar officer appointed; or

(1) the person is a Secured Institution and receives or acquires an interest in shares of the Company in the circumstances described in article 11(e),

other than, in each case (except (d) above), an event happening for the purpose of a solvent amalgamation, reconstruction or reorganisation and not resulting in a change in the ultimate beneficial ownership of such person.

**Art. 26.** If a Shareholder (the «Insolvent Shareholder») (or any person who controls that Shareholder or, if the Shareholder is a partnership, any person who is a partner of the Shareholder) suffers an Insolvency Event, the Insolvent Shareholder will immediately give notice (an «Insolvent Transfer Notice») to the Company and to the other Shareholders (the «Solvent Shareholders») (unless article 29 applies) stating a price at which the Insolvent Shareholder would be prepared to sell the shares held by the Insolvent Shareholder (the «Insolvent Relevant Shares») to the Solvent Shareholders (the Insolvent Relevant Shares being offered (unless article 27 applies) to the Solvent Shareholders pro rata to their holdings of Ordinary Shares). For this purpose, but subject to article 27, the expression, «share held by the Insolvent Shareholder» includes any shares held by a Permitted Transferee of the Insolvent Shareholder.

**Art. 27.** If the Insolvent Shareholder is a Permitted Transferee of an Original Shareholder then the Insolvent Shareholder shall transfer the Insolvent Relevant Shares back to that Original Shareholder (or to another Permitted Transferee of that Original Shareholder), provided that if the Transferor or Permitted Transferee is not already a shareholder, such transfer shall only be made with the prior consent, given at a general meeting of the Company, of shareholders representing three quarters of the capital of the Company and provided further that such Original Shareholder or other Permitted Transferee is not suffering an Insolvency Event within seven days of service of an Insolvent Transfer Notice. If after having become bound to transfer the Insolvent Relevant Shares pursuant to this article, the Insolvent Shareholder defaults in transferring the Insolvent Relevant Shares to the applicable Original Shareholder (or one of its Permitted Transferees), other than solely as a result of the other shareholders refusing to consent to such transfer, then the following provisions shall apply:

(a) the Insolvent Shareholder shall be deemed to have appointed any manager as the Insolvent Shareholder's agent to execute transfers of the Insolvent Relevant Shares in favour of the applicable Original Shareholder or Permitted Transferee of that Original Shareholder; and

(b) the Insolvent Shareholder shall be bound to deliver up the share certificates (if any issued) for the Insolvent Relevant Shares.

**Art. 28.** If article 27 does not apply, within 14 days of receipt of the Insolvent Transfer Notice the Solvent Shareholders shall collectively notify the Insolvent Shareholder that they:

(a) wish to purchase the Insolvent Relevant Shares at the price specified in the Insolvent Transfer Notice; or

(b) disagree with the price of the Insolvent Relevant Shares specified in the Insolvent Transfer Notice and require that the Fair Value of the Insolvent Relevant Shares be determined by the Company in accordance with article 17 and the managers shall instruct the Company's auditors (or the Independent Accountant (as the case may be)) accordingly and the Company shall notify the Solvent Shareholders and the Insolvent Shareholder of such determination within seven days of receiving the same.

**Art. 29.** If the Insolvent Shareholder fails to serve an Insolvent Transfer Notice in accordance with article 26 within seven days of the date on which it suffers an Insolvency Event and article 27 does not apply, then the Solvent Shareholders may, by notice in writing to the Company and the Insolvent Shareholder, require that the Fair Value of the Relevant Shares be determined by the Company's auditors or the Independent Accountant (as the case may be) in accordance with article 17 and the managers shall instruct the Company's auditors or the Independent Accountant (as the case may be) accordingly and the Company shall notify the Solvent Shareholders and the Insolvent Shareholder of such determination within seven days of receiving the same.

**Art. 30.** Within 14 days of the date of the Insolvent Transfer Notice, if article 27 does not apply and the Solvent Shareholders wish to purchase the Insolvent Relevant Shares at the price specified in the Insolvent Transfer Notice, or otherwise within 14 days of the date on which the Fair Value of the Insolvent Relevant Shares is determined and notified to the Company and the Solvent Shareholders pursuant to article 28(b) or article 29, as the case may be, the Solvent Shareholders shall each notify the Insolvent Shareholder whether they wish to purchase the Insolvent Relevant Shares in accordance with their Pro Rata Entitlements (as defined in article 19) or as otherwise permitted by this article 30. If a Solvent Shareholder fails to give notice under this article 30, their rights to purchase any Insolvency Relevant Shares will lapse. To the extent that the Solvent Shareholders elect to buy the Insolvent Relevant Shares in accordance with their Pro Rata Entitlement, then the Insolvent Relevant Shares shall be allocated to the Solvent Shareholders in accordance with their Pro Rata Entitlements. To the extent that any Solvent Shareholder does not wish to buy its Pro Rata Entitlement of the Insolvent Relevant Shares, then any surplus Relevant Insolvent Shares not so allocated, shall continue to be offered to the other Solvent Shareholders until such time as either there remains no Relevant Share which has not been allocated or, if sooner, until no Solvent Shareholder is willing to buy any further Relevant Share.

**Art. 31.** Immediately following the giving of notice by the Solvent Shareholders to the Insolvent Shareholder under article 28(a) or article 30 (as the case may be) the Insolvent Shareholder shall become bound to transfer the Insolvent

Relevant Shares, allocated in accordance with article 30, to the Solvent Shareholders in consideration of the payment of either:

- (a) if the Solvent Shareholders have given notice under article 28 (a), the price specified in the Insolvent Transfer Notice; or
- (b) if the Solvent Shareholders have given notice under articles 28(b) or 10, the Fair Value of the Relevant Shares as determined by the Company's auditors or the Independent Accountant (as the case may be).

**Art. 32.** If the Solvent Shareholders fail in respect of all of the Insolvent Relevant Shares to give notice under article 28 within 14 days of the date of receipt of the Insolvent Transfer Notice, or, once the procedure described in article 27 has been carried out, any Insolvent Relevant Shares remain unallocated, then the rights of the Solvent Shareholders to buy the Insolvent Relevant Shares (or such of the Insolvent Relevant Shares as are unallocated, as appropriate) shall lapse in respect of that Insolvent Transfer Notice.

**Art. 33.** If after having become bound to transfer any Insolvent Relevant Shares pursuant to article 31, the Insolvent Shareholder defaults in transferring any of the Insolvent Relevant Shares to the Solvent Shareholders, then the following provisions shall apply:

- (a) the Insolvent Shareholder shall be deemed to have appointed any manager as the Insolvent Shareholder's agent to execute transfers of the Insolvent Relevant Shares in favour of the Solvent Shareholders and to receive the appropriate amount under article 31 (the «Insolvent Transfer Price») on behalf of the Insolvent Shareholder;
- (b) the receipt by the Company of the Insolvent Transfer Price shall be a good discharge to the Solvent Shareholders and after their names have been entered in the register of members in purported exercise of the power conferred on the manager under the preceding sub-article, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person; and
- (c) the Insolvent Shareholder shall be entitled to receive the Insolvent Transfer Price without interest upon registration of the relevant Solvent Shareholders as holders of the Insolvent Relevant Shares pursuant to the transfer(s) referred to in article 33 (a) above.

**Art. 34.** Without prejudice to the application of articles 25 to 33 to an Insolvency Event under article 25(1), articles 25 to 33 shall not apply in the case of an Insolvency Event which results in a transfer of the Insolvent Shareholder's shares in accordance with article 11(e).

### Management

**Art. 35.** The Company is managed by a board of managers. Each manager will be appointed as either a Class A Manager or a Class B Manager and the board of managers shall consist of two or three Class A Managers and up to three Class B Managers, provided that the number of Class B Managers shall never be greater than the number of Class A Managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. The board of managers may delegate special powers or entrust specific functions to persons or agents chosen by it.

The Company shall be bound in respect of third parties and in all acts by the signature of any one of its managers.

Meetings of the board of managers will be validly held provided that (i) at least three managers are present or represented, (ii) at least half of the managers present or represented are Class A Managers and (iii) all of the Class B Managers are present or represented.

The Managers shall be obliged to consult an investment committee constituted by the shareholders from time to time in respect of (i) the acquisition of any new property interest; (ii) the sale of any property interest or the sale of any shares in any subsidiaries and subsidiary undertakings of the Company from time to time; (iii) the grant or renewal of any leasehold interest where the total value of the lease (being any premium and the rent payable over the term) exceeds 20% of the acquisition cost of the entire property out of which the leasehold interest is being granted; (iv) the entry into of a contract regarding any capital assets (other than a property interest) with a value of more than EUR 5 million; or (v) the undertaking of any business or activities other than the acquisition of freehold and leasehold property (directly or indirectly) throughout Europe and subsequent acquisition of any properties, the management, sale and/or refinancing of such properties, and, without being bound to follow any recommendation made by the investment committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the Company. Any decision which is taken in respect of these matters without the recommendation of the investment committee will require the unanimous consent of all the managers present or represented.

With the exception of the matters referred to above, the resolutions of the board of managers shall be adopted by at least the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using

this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other suitable telecommunications media.

### Shareholders' decisions

**Art. 36.** Shareholders' decisions are taken at a meeting of Shareholders.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as there are fewer than twenty-five Shareholders.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 37.** Save as set out in these Articles, resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

The quorum for a meeting of the shareholders shall only be satisfied if BAUGUR, TBH, BLUETOUCH and UBERIOR are all present or represented.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a unanimous vote of shareholders.

Every meeting shall be held in Luxembourg.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 38.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 39.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 40.** The business of the Company and its books and accounts may be and, in cases provided by law, shall be reviewed by one or more auditors. The auditors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 41.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting of shareholders upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 42.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

### Applicable law

**Art. 43.** All matters not governed by the articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### Miscellaneous definitions

**Art. 44.** In these articles, the terms «subsidiary» or «holding company» shall be construed in accordance with section 736 of the United Kingdom Companies Act 1985 and the term «subsidiary undertaking» shall be construed in accordance with sections 258 and 259 and Schedule 10A of the United Kingdom Companies Act 1985.»

#### *Fourth resolution*

The Shareholder and the new shareholders resolved to appoint the following persons (in the case of Mrs Noëlla Antoine and Mrs Ingrid Moinet, to confirm their appointment) as managers of the Company, for an undetermined duration:

- 1) Mrs Noëlla Antoine, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- 2) Mrs Ingrid Moinet, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- 3) Mr Michael Chidiac, with professional address at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class A manager;
- 4) Mr Pierre Gervasi, with professional address at 10, rue Cimarosa, F-75116 Paris, as Class B manager.

In accordance with article thirty-five of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of any one of its managers.

#### *Fifth resolution*

The Shareholder and the new shareholders resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditors of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and this notarial deed, have been estimated at about EUR 2,250.- (two thousand two hundred fifty euro).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Shareholder and the new shareholders, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de WCC EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte notarié en date du 27 janvier 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.577, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 997 du 18 mai 2006, pages 46859-46865,

en la présence de TBH INVESTMENTS LIMITED, une société (private limited liability company) de droit anglais, immatriculée 02762478 et ayant son siège social c/o McGrigors, 5 Old Bailey, Londres EC4M 7BA (l'«Associé»), représentée par Carl Pivert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

L'assemblée est présidée par Carl Pivert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutatrice, Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé est le seul associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui est indiqué sur la liste des présences. Cette liste et la procuration, paraphées par le comparant et le notaire, seront annexées au présent acte en vue de l'enregistrement.

II.- Comme il ressort de la liste des présences, toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant la totalité du capital social sont représentées, de sorte que l'Associé exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale peut valablement décider sur tous les points repris à l'ordre du jour, dont l'Associé a été informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée se présente comme suit:

1. Augmentation de capital. Augmentation du capital social à concurrence de la somme de EUR 23.500,- pour l'augmenter de EUR 12.500,- à EUR 36.000,- par l'émission de (i) 500 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- chacune, pour la somme totale de EUR 12.500,- à apporter en espèces par UBERIOR EUROPE LIMITED, (ii) 343 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- chacune, pour la somme totale de EUR 8.575,- à apporter en espèces par BG EQUITY 1 EHF et (iii) 97 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- chacune, pour la somme totale de EUR 2.425,- à apporter en espèces par BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l.

2. Souscription des nouvelles parts sociales par UBERIOR EUROPE LIMITED, BG EQUITY 1 EHF et BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l. et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

3. Modification de l'Article huit des statuts, en vue de le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent

4. Refonte et adoption d'un nouveau texte consolidé des statuts (aucune modification n'étant apportée à l'objet social de la Société)

5. Nomination des gérants. Nomination de Noëlla Antoine et Michael Chidiac en qualité de gérants de Classe A et de Pierre Gervasi en qualité de gérant de Classe B

6. Nomination du commissaire. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises

7. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de EUR 23.500,- (vingt-trois mille cinq cents euros) faisant l'objet d'un apport en espèces, pour l'augmenter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 36.000,- (trente-six mille euros) par l'émission de 940 (neuf cent quarante) parts sociales nouvelles, d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes à partir du moment de la constatation de l'augmentation de capital.

Chaque gérant de la Société se voit conférer, avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs en vue de mettre à jour le registre des parts sociales et d'émettre des certificats aux associés souscripteurs établissant le nombre de parts sociales détenues par eux à la suite de l'augmentation de capital.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide d'accepter les souscripteurs suivants de nouvelles parts sociales:

*Intervention - Souscription - Libération*

Sur ce, interviennent les sociétés suivantes:

1) UBERIOR EUROPE LIMITED, une société (private limited liability company) de droit écossais, immatriculée sous le numéro SC299325 et ayant son siège social 3rd Floor, City Point, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, ici représentée par Carl Pivert, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé (le «Premier Souscripteur»), procuration qui sera annexée au présent acte en vue de l'enregistrement;

2) BG EQUITY 1 EHF, une société de droit islandais ayant son siège social à Tungotu 6, 101 Reykjavik, Islande, ici représentée par Carl Pivert, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé (le «Deuxième Souscripteur»), procuration qui sera annexée au présent acte en vue de l'enregistrement;

3) BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte notarié en date du 13 juillet 2006 (en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), ici représentée par Carl Pivert, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé (le «Troisième Souscripteur»), procuration qui sera annexée au présent acte en vue de l'enregistrement.

Le Premier Souscripteur déclare souscrire 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour la somme totale de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) et libérer celles-ci intégralement par un versement en espèces, le Deuxième Souscripteur déclare souscrire 343 (trois cent quarante-trois) parts sociales nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour la somme totale de EUR 8.575,- (huit mille cinq cent soixante-quinze euros) et libérer celles-ci intégralement par un versement en espèces, et le Troisième Souscripteur déclare souscrire 97 (quatre-vingt dix-sept) parts sociales nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour la somme totale de EUR 2.425,- (deux mille quatre cent vingt-cinq euros) et libérer celles-ci intégralement par un versement en espèces, toutes les nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes dès l'acceptation de leur souscription,

de sorte que, dès à présent, la Société dispose de la somme de EUR 23.500,- (vingt-trois mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé et les nouveaux associés décident de modifier l'Article huit des statuts de la Société, qui se présente désormais comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 36.000,- (trente-six mille euros), représenté par 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'Associé et les nouveaux associés décident de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, sans toutefois modifier son objet social, avec effet immédiat, en vue de, notamment, refléter l'augmentation de capital ci-dessus et d'établir les droits et obligations des associés et, en conséquence, d'adopter, avec effet immédiat, les nouveaux statuts de la société, qui se présentent désormais comme suit:

**«Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises.

**Art. 2.** La dénomination de la société est WCC EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un

intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités ci-avant aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant suivants les règles prescrites pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des personnes intéressées par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 36,000,- (trente-six mille euros), représenté par 1,440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

#### Transferts autorisés

**Art. 10.** Sans préjudice des dispositions de l'article 11, un associé a le droit de transférer à n'importe quel moment ses parts sociales à toute personne avec le consentement préalable de tous les autres Associés donné lors d'une assemblée générale de la Société. Les dispositions des articles 14 à 24 ne s'appliquent pas à un transfert de parts sociales effectué en application du présent article.

**Art. 11.** Avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital du capital social donné en assemblée générale:

(a) TBH INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à c/o McGrigors, 5 Old Bailey, London, EC4M 7BA («TBH») et toute personne à qui ont été transférées des parts sociales en application du présent article ont le droit de transférer ou disposer de toutes parts sociales ou tout intérêt dans ces parts sociales (les «Parts Sociales Concernées»), ou de conclure un accord ou arrangement à ces fins, en faveur d'une ou plusieurs des personnes suivantes:

(i) HUNTER FOUNDATION (une fondation (charity) écossaise, numéro d'enregistrement: SC27532),

(ii) toute association dans laquelle TB HUNTER détient au moins 75% des droits économiques et des droits de vote («TBH Partnership»),

(iii) toute société contrôlée par TB HUNTER ou un TBH Partnership (ou contrôlée conjointement par TB HUNTER et tous autres TBH Partnerships) au moment pertinent,

(iv) tout trust dont TB HUNTER ou l'une quelconque des personnes mentionnées à l'article 11 (a)(v) est bénéficiaire, ou

(v) tout parent, conjoint, compagnon (ou veuf) ou enfant ou petit-enfant de TB HUNTER, chacune de ces personnes constituant, à l'égard de TBH un «Cessionnaire Autorisé».

(b) UBERIOR EUROPE LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit écossais, constituée en application du «Companies Act 1985», enregistrée sous le numéro SC 299325 et ayant son siège social 3rd Floor, City Point, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD («UBERIOR») et toute personne à qui ont été transférées des parts sociales en application du présent article ont le droit de transférer ou disposer de toutes parts sociales ou tout intérêt dans ces parts sociales (les «Parts Sociales Concernées»), ou de conclure un accord ou arrangement à ces fins, en faveur d'une ou plusieurs des personnes suivantes: The Governor and Company of the BANK OF SCOTLAND et ses filiales détenues à cent pour cent,

ses sociétés holding et leurs filiales détenues à cent pour cent, chacune de ces personnes constituant, à l'égard d'UBERIOR, un «Cessionnaire Autorisé».

(c) BG EQUITY 1 EHF, une société de droit islandais, ayant son siège social à Tungotu 6,101 Reykjavik, Island («BAUGUR») et toute personne à qui ont été transférées des parts sociales en application du présent article ont le droit de transférer ou disposer de toutes parts sociales ou tout intérêt dans ces parts sociales (les «Parts Sociales Concernées»), ou de conclure un accord ou arrangement à ces fins, en faveur d'une ou plusieurs des personnes suivantes: toute filiale de BAUGUR détenue à cent pour cent ou toute société holding de BAUGUR ou n'importe laquelle des filiales détenues à cent pour cent par une telle société holding,

chacune de ces personnes constituant, à l'égard de BAUGUR, un «Cessionnaire Autorisé».

(d) BLUETOUGH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg («BLUETOUGH») et toute personne à qui ont été transférées des parts sociales en application du présent article ont le droit de transférer ou disposer de toutes parts sociales ou tout intérêt dans ces parts sociales (les «Parts Sociales Concernées»), ou de conclure un accord ou arrangement à ces fins, en faveur d'une ou plusieurs des personnes suivantes: toute filiale de BLUETOUGH détenue à cent pour cent ou toute société holding de BLUETOUGH ou n'importe laquelle des filiales détenues à cent pour cent par une telle société holding,

chacune de ces personnes constituant, à l'égard de BLUETOUGH, un «Cessionnaire Autorisé»

(e) Tout associé a le droit de transférer ou disposer de toutes parts sociales ou de tout intérêt dans toutes parts sociales quand un tel transfert s'opère en faveur d'une banque ou institution à laquelle ces parts sociales ont été données en garantie, ou en faveur d'un mandataire d'une telle banque ou institution (une «Institution Garantie»).

Les articles 14 à 24 ne sont pas applicables aux transferts de parts sociales effectués en application du présent article.

**Art. 12.** Si des Parts Sociales Concernées ou tout intérêt dans celles-ci ont été transférés en vertu de l'article 11(a), (b), (c) ou (d) (soit directement ou à la suite d'une série de transferts) par un associé (le «Cédant», ce terme ne comprenant pas un second cédant ou un cédant ultérieur dans une série de transferts) à un de ses Cessionnaires Autorisés ou un second ou subséquent Cessionnaire Autorisé (un «Cessionnaire») et si par la suite le Cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Autorisé du Cédant, alors le Cessionnaire devra transférer immédiatement les Parts Sociales Concernées au Cédant ou, à l'option du Cédant, à un Cessionnaire Autorisé du Cédant (sachant que, si le Cédant ou le Cessionnaire Autorisé n'est pas déjà un associé, un tel transfert ne pourra être effectué qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, donné en assemblée générale). Si le Cessionnaire n'effectue pas le transfert des Parts Sociales Concernées dans un délai de 28 jours à compter du jour où le Cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Autorisé du Cédant, autrement que par le seul refus d'un tel transfert par les autres Associés, le Cessionnaire sera réputé avoir délivré une Notice de Transfert en relation avec les Parts Sociales Concernées et les dispositions des articles 14 à 24 seront d'application. Une Notice de Transfert considérée comme ayant été délivrée conformément à cet article sera irrévocable et ne pourra en aucun cas être retirée. Les articles 14 à 24 ne sont pas applicables à un transfert de parts sociales en vertu du présent article, sauf si le Cessionnaire n'a pas transféré, comme requis dans le présent article 12, les Parts Sociales Concernées dans un délai de 28 jours à compter du jour où le Cessionnaire a cessé d'être un Cessionnaire Autorisé du Cédant.

**Art. 13.** Les gérants pourront demander au titulaire des Parts Sociales Concernées ou à la personne désignée comme cessionnaire dans un transfert pour lequel une demande d'enregistrement a été faite, de leur fournir es informations dont ceux-ci pourraient raisonnablement considérer avoir besoin afin d'établir que le transfert de parts sociales est permis sous l'article 11. Si l'information n'est pas fournie dans un délai de 28 jours à partir de la demande, les gérants pourront refuser d'enregistrer le transfert des Parts Sociales Concernées.

### Transferts

**Art. 14.** Dans les cas autres qu'un transfert en vertu des articles 11, 12 et 25 à 33, un associé (le «Vendeur») doit avant de transférer ou disposer d'une part sociale ou de tout intérêt dans une part sociale, informer par écrit la Société de son souhait par notification écrite (la «Notice de Transfert»).

**Art. 15.** La Notice de Transfert:

(a) devra spécifier le numéro et la catégorie des parts sociales que le Vendeur souhaite transférer et pourra spécifier le prix (le «Prix d'Offre», sachant que, si le prix n'est pas fixé, le Prix d'Offre sera la Juste Valeur déterminée selon les dispositions de l'article 16) que le Vendeur est disposé à accepter pour les parts sociales qu'il souhaite transférer ou dont il souhaite disposer (les «Parts Offertes»);

(b) devra constituer un gérant comme agent du Vendeur pour offrir et vendre les Parts Offertes aux autres Associés (les «Autres Associés») au prix spécifié dans la Notice de Transfert ou déterminé selon les dispositions de l'article 19; et

(c) ne pourra être retirée, sauf comme prévu par les articles 18 et 24(ii).

**Art. 16.** Dès réception de la Notice de Transfert, les gérants devront délivrer une copie de celle-ci aux Autres Associés et demander à ceux-ci qu'ils les informent par écrit dans un délai de sept jours, de leur décision d'accepter ou non le Prix d'Offre proposé par le Vendeur dans la Notice de Transfert. Si les Autres Associés (agissant collectivement) acceptent le Prix d'Offre, les Parts Offertes devront être offertes au Prix d'Offre conformément aux dispositions de l'article 19. Si un des Autres Associés n'accepte pas le Prix d'Offre ou si le Prix d'Offre n'est pas spécifié dans la Notice de Transfert, les gérants devront à l'expiration d'une période de sept jours demander aux auditeurs de la Société (ou s'ils refusent d'agir, une firme d'experts-comptables agréée par le Vendeur et le conseil de gérance ou, à défaut d'accord dans 10 jours ouvrés, désignée par le Président de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales, à la demande du Vendeur ou du conseil de gérance (l'«Expert-comptable Indépendant»)) de déterminer la juste valeur des Parts Offertes (la «Juste Valeur»). Le coût de la détermination de la Juste Valeur par des auditeurs (ou l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas)) devra être supporté par le Vendeur.

**Art. 17.** En déterminant la Juste Valeur, les auditeurs (ou l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas)) devront:

(a) être considérés comme agissant en qualité d'experts et non en tant qu'arbitres et leur décision sera, en l'absence d'erreur manifeste, obligatoire pour les parties, et

(b) évaluer les Parts Offertes sur la base des principes suivants:

(i) évaluer les Parts Offertes dans le cadre d'une vente sous seing privé conclue à des conditions normales entre un vendeur et un acheteur consentants en vertu d'un contrat sous seing privé, avec un prix payable en espèces en totalité lors de la réalisation du transfert des parts;

- (ii) si la Société exerce son activité en entreprise active, en supposant qu'elle continuera de le faire;
- (iii) considérer que les Parts Offertes peuvent être transférées sans restriction;
- (iv) considérer qu'aucune réduction ou augmentation de valeur ne découle de la simple détention ou, après l'achat, de la détention de parts sociales représentant une majorité ou une minorité du capital social émis; et
- (v) faire application de les principes et pratiques habituellement cohérents avec ceux utilisés pour les précédents comptes audités de la Société.

**Art. 18.** Après avoir reçu par écrit le montant de la Juste Valeur déterminée par les auditeurs (ou l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas)), la Société communiquera une copie de cette évaluation au Vendeur. Dans un délai de sept jours après la communication de cette valeur par les auditeurs (ou l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas)), le Vendeur pourra, si la Juste Valeur est de plus de cinq pour cent inférieure au Prix d'Offre, retirer la Notice de Transfert et annuler le pouvoir de la Société de vendre les Parts Offertes, en faisant parvenir à la Société un engagement écrit de supporter le coût de la détermination de la Juste Valeur par les auditeurs (ou l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas)), et de la notification du retrait. Le Vendeur ne pourra pas retirer autrement la Notice de Transfert ou annuler le pouvoir de la Société de vendre les Parts Offertes, sauf si le conseil de gérance en décide autrement ou conformément à l'article 24(ii).

**Art. 19.** Si les Autres Associés acceptent le Prix d'Offre proposé par le Vendeur dans les sept jours de la date de la Notice de Transfert ou si l'article 18 est d'application et si le Vendeur n'a pas retiré la Notice de Transfert conformément à l'article 18 dans les 14 jours suivant la communication de la Juste Valeur par les auditeurs (ou l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas)), la Société devra offrir les Parts Offertes aux Autres Associés au pro rata du montant des Parts Ordinaires détenus par eux (les «Droits au Pro Rata» et chacun un «Droit au Pro Rata») à la moins élevées des deux valeurs suivantes: le Prix d'Offre ou la Juste Valeur. Une offre faite par la Société en application de cet article devra être limitée dans le temps, la période pendant laquelle elle pourra être acceptée ne pouvant pas être inférieure à 28 jours ni supérieure à 56 jours.

**Art. 20.** Si les Autres Associés souhaitent accepter une offre formulée selon l'article 19, ils devront chacun notifier leur acceptation à la Société en spécifiant le numéro des Parts Offertes qu'ils souhaitent acheter.

**Art. 21.** Dans la mesure où les Autres Associés choisissent d'acheter les Parts Offertes conformément à leurs Droits au Pro Rata, les Parts Offertes leur seront attribuées selon leurs Droits au Pro Rata. Dans la mesure où l'un des Autres Associés ne souhaite pas acheter les Parts Offertes correspondant à son Droit au Pro Rata, tout surplus de Part Offertes continuera d'être offert aux Autres Associés dans les conditions de l'article 19 mutatis mutandis (sauf le fait que ces offres subséquentes ne pourront être acceptées que dans un délai de sept jours) au pro rata des parts sociales détenues (à l'exclusion des Parts Offertes qui leur sont déjà attribuées)) jusqu'à ce que toutes les Parts Offertes aient été attribuées ou, plus tôt, si aucun Autre Associé ne souhaite acheter de Parts Offertes supplémentaires. La Société sonnera aussitôt notice au Vendeur (la «Notice d'Attribution») de l'attribution des Parts Offertes (dans la mesure où elles ont été attribuées). La Notice d'Attribution devra préciser:

(a) le prix à payer par chaque Autre Associé pour les Parts Offertes qui lui sont attribuées (ce prix étant le Prix d'Offre ou la Juste Valeur) (le «Prix de Transfert»); et

(b) le lieu et la date (pas plus tôt que 14 jours et pas plus tard que 28 jours après la date de la Notice d'Attribution) auxquels le Prix de Transfert devra être payé par chacun des Autres Associés ayant accepté et les Parts Offertes devront être transférées par le Vendeur.

**Art. 22.** Sous réserve de l'application de l'article 24, le Vendeur sera tenu de transférer les Parts Offertes contre paiement du Prix de Transfert en accord avec les termes de la Notice d'Attribution.

**Art. 23.** Si, après avoir été tenu de transférer les Parts Offertes en application de l'article 22 le Vendeur ne s'exécute pas, les dispositions suivantes s'appliqueront:

(a) le Vendeur sera considéré comme ayant constitué tout gérant en tant que mandataire afin d'exécuter le transfert des Parts Offertes au profit des Autres Associés concernés et de recevoir le Prix de Transfert pour le compte du Vendeur;

(b) la réception par la Société du Prix de Transfert déchargera les Autres Associés et après que leurs noms ont été inscrits dans le registre des associés, la validité de la procédure ne pourra plus être mise en cause;

(c) le Vendeur aura le droit de recevoir le prix de transfert sans intérêt lors de l'inscription des Autres Associés concernés comme détenteurs des Parts Offertes suite au(x) transfert(s) effectué(s) en application de l'article 23 (a) ci-dessus.

**Art. 24.** Si:

(a) les Autres Associés refusent d'acheter l'intégralité des Parts Offertes en application des articles 20 et 21; ou

(b) par la faute des Autres Associés, l'achat de l'intégralité des Parts Offertes n'est pas mené à bien, conformément à la Notice d'Attribution;

alors les dispositions suivantes s'appliqueront:

(i) la Société devra informer le Vendeur de ce fait; et

(ii) le Vendeur pourra:

1) retirer la Notice de Transfert et annuler le pouvoir de la Société de vendre les Parts Offertes en faisant parvenir à la Société une notice de retrait (auquel cas le coût de la détermination de la Juste Valeur des Parts Offertes sera supporté par le Vendeur ou, dans les circonstances décrites à l'article 24 (b), de la façon indiquée par les auditeurs de la Société);

2) transférer, conformément à la Notice d'Attribution, les Parts Offertes qui ont été attribuées; ou

3) avant l'expiration d'un délai de 6 mois après avoir reçu la notification mentionnée à l'article 24(b)(i), choisir par notification écrite à la Société de transférer les Parts Offertes qu'aucun Autre Associé ne désire acheter à toute personne approuvée à l'avance lors d'une assemblée générale par les associés représentant les trois-quarts du capital de la Société, pour un prix au moins égal à la Juste Valeur (si les Autres Associés n'ont pas accepté une offre faite en relation avec les Parts Offertes formulée conformément à l'article 20) ou le Prix de Transfert (si, par la faute des Autres Associés, l'achat des Parts Offertes n'est pas effectué en accord avec les termes de la Notice d'Attribution) et dans des conditions qui ne sont pas plus favorables que celles qui ont été offertes aux Autres Associés (y compris en matière de prix) et sous réserve que l'acheteur potentiel des Parts Offertes conclue un contrat avec la Société et les Autres Associés stipulant que le Vendeur est déchargé de toutes ses obligations existantes envers la Société ou les Autres Associés.

#### Transfert en cas ou à l'occasion d'une insolvabilité

**Art. 25.** Une personne fait l'objet d'un «Cas d'Insolvabilité» si:

(a) la personne propose un arrangement volontaire au sens de la section 1 ou de la section 253 du United Kingdom Insolvency Act 1986 («Insolvency Act») ou un projet d'arrangement avec ses créanciers sous la section 425 du United Kingdom Companies Act 1985, ou une injonction intérimaire est délivrée en relation avec la personne sous la section 252 de l'Insolvency Act ou telle personne entre dans un trust deed pour ses créanciers;

(b) la personne fait l'objet de recours judiciaire, d'une mesure, d'une saisie ou d'une exécution sur l'un quelconque de ses biens qui n'est pas écartée dans un délai de 14 jours;

(c) la personne est réputée incapable de payer ses dettes au sens de la section 123 ou 268 de l'Insolvency Act;

(d) une assemblée des associés ou des créanciers est convoquée dans le but d'adopter une résolution de liquidation de la personne (autre qu'une liquidation volontaire à l'initiative des associés en vue d'une réorganisation en situation de solvabilité ou d'une fusion) ou afin de présenter une demande de mise sous administration ou de dissolution, ou encore si une telle résolution est adoptée;

(e) une résolution est adoptée par les administrateurs ou les gérants (selon le cas) en vue d'obtenir une injonction ordonnant la dissolution ou la mise sous administration;

(f) la personne présente, ou a présenté, une demande en vue de la nomination d'un administrateur ou liquidateur ou d'un curateur de faillite (demande qui n'est pas écartée dans un délai de sept jours), ou a un liquidateur administratif ou un liquidateur ou un curateur de faillite nommé pour tout ou partie de ses affaires, de son entreprise, de sa propriété ou de ses biens;

(g) une demande est présentée sous la section 271 ou 272 de l'Insolvency Act 1986 et, dans chaque cas, cette demande n'est pas retirée, enjointe ou écartée dans les 30 jours;

(h) la personne cesse ou suspend ses paiements (en principal ou intérêts) relativement à tout type de dettes ou annonce son intention de ce faire;

(i) la personne suspend, cesse ou menace de suspendre ou de cesser ses activités;

(j) un créancier gagiste entame une procédure pour obtenir l'attribution des biens sur lesquels portent sa sûreté ou pour réaliser sa sûreté;

(k) la personne fait l'objet d'une procédure analogue à l'une de celles mentionnées aux sous-paragraphes (a) à (j) inclus, ou toute autre procédure disponible dans le pays dans lequel elle est constituée, établie ou domiciliée, ouverte à un débiteur insolvable ou aux créanciers d'un débiteur insolvable, y compris, dans le cas d'une personne constituée selon les lois du Luxembourg les procédures suivantes: (i) concordat préventif de la faillite, gestion contrôlée, sursis de paiement, liquidation judiciaire, faillite, concordat ou arrangement amiable avec les créanciers, ou toutes autres procédures légales similaires, de liquidation, d'insolvabilité ou de faillite ou (ii) la nomination d'un commissaire à la gestion contrôlée, d'un liquidateur judiciaire, d'un curateur, d'un commissaire ou de tout autre officier similaire;

(l) la personne est une Institution Créancière Gagiste qui reçoit ou acquiert un intérêt dans les parts sociales de la Société dans les circonstances décrites à l'article 11 (e);

autre que (sauf dans le cas (d) ci-dessus) un évènement survenant dans le cadre d'une fusion, d'une reconstruction ou d'une réorganisation solvable et n'entraînant pas un changement du bénéficiaire économique ultime de la personne.

**Art. 26.** Si un Associé (l'«Associé Insolvable») (ou toute personne qui contrôle cet Associé, ou si l'Associé est une personne morale, toute personne qui est un associé de l'Associé) fait l'objet d'un Cas d'Insolvabilité, l'Associé Insolvable doit immédiatement donner notification (une «Notice de Transfert d'un Associé Insolvable») à la Société et aux autres Associés (les «Associés Solvables») (sauf application de l'article 29) fixant un prix auquel les Associés Insolvables seraient disposés à vendre les parts sociales détenues par l'Associé Insolvable (les «Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable») aux Associés Solvables (les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable étant offertes (sauf application de l'article 27) aux Associés Solvables au pro rata de leur détention de Parts Sociales Ordinaires). A cette fin, mais sous réserve de l'article 27, l'expression, «Parts sociales détenues par l'Associé Insolvable» inclut toute Part Sociale détenue par un Cessionnaire Autorisé de l'Associé Insolvable.

**Art. 27.** Si l'Associé Insolvable est un Cessionnaire Autorisé d'un Associé Initial, alors l'Associé Insolvable devra transférer les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable à l'Associé Initial (ou à un autre Cessionnaire Autorisé de l'Associé Initial), sachant que, si le Cédant ou le Cessionnaire Autorisé n'est pas déjà un associé, ce transfert sera seulement effectué moyennant le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société donné en assemblée générale, et pour autant que cet Associé Initial ou autre Cessionnaire Autorisé ne fait pas l'objet d'un Cas d'Insolvabilité dans les sept jours après la délivrance d'une Notice de Transfert d'un Associé Insolvable. Si, après avoir été tenu de transférer les Parts Sociales détenues par un Associé Insolvable conformément au présent article, l'Associé Insolvable ne transfère pas les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable à l'Associé Initial concerné (ou à un de ses Cessionnaires Autorisés), autrement que par le seul fait des Autres Associés refusant de consentir à un tel transfert, alors les dispositions suivantes seront d'application:

(a) l'Associé Insolvable sera réputé avoir constitué tout gérant en qualité de mandataire afin d'exécuter les transferts des Parts Sociales détenues par un Associé Insolvable en faveur de l'Associé Initial concerné ou du Cessionnaire Autorisé de cet Associé Originel; et

(b) l'Associé Insolvable sera obligé de remettre les certificats (s'il y en a) afférents aux Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable.

**Art. 28.** Si l'article 27 n'est pas applicable, dans les 14 jours de la réception de la Notice de Transfert d'un Associé Insolvable, les Associés Solvables devront collectivement notifier l'Associé Insolvable:

(a) qu'ils souhaitent acheter les Parts Sociales détenues par l'Associés Insolvable au prix spécifié dans la Notice de Transfert de l'Associé Insolvable; ou

(b) qu'ils sont en désaccord sur le prix des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable spécifié dans le Notice de Transfert de l'Associé Insolvable et demandent que la Juste Valeur des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable soit déterminée par la Société conformément à l'article 17 et les gérants devront donner instruction aux auditeurs de la Société (ou à l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas)) à cette fin, et la Société notifiera aux Associés Solvables et à l'Associé Insolvable le prix ainsi déterminé dans les sept jours de sa communication.

**Art. 29.** Si l'Associé Insolvable ne délivre pas une Notice de Transfert d'un Associé Insolvable conformément à l'article 26 dans les sept jours de la date à laquelle il fait l'objet d'un Cas d'Insolvabilité et l'article 27 n'est pas d'application, les Associés Solvables pourront, par notification écrite à la Société et à l'Associé Insolvable, exiger que la Juste Valeur des Parts Sociales Concernées soit déterminée par les auditeurs de la Société ou par l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas), conformément à l'article 17 et les gérants donneront instruction à cette fin aux auditeurs de la Société ou à l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas) et la Société notifiera aux Associés Solvables et à l'Associé Insolvable le prix ainsi déterminé dans les sept jours de sa communication.

**Art. 30.** Dans les 14 jours de la date de la Notice de Transfert d'un Associé Insolvable, si l'article 27 n'est pas applicable et si les Associés Solvables souhaitent acheter les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable au prix spécifié dans la Notice de Transfert de l'Associé Insolvable, ou autrement dans les 14 jours à partir de la date à laquelle la Juste Valeur des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable est déterminée et notifiée à la Société et aux Associés Solvables conformément à l'article 28(b) ou l'article 29, selon le cas, les Associés Solvables informeront l'Associé Insolvable de leur souhait ou non d'acheter les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable conformément à leurs Droits au Pro Rata (tels que définis à l'article 19) ou comme permis par l'article 30. Si un Associé Solvable ne donne pas notification conformément à l'article 30, son droit d'acheter des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable s'éteindra. Dans la mesure où les Associés Solvables choisissent d'acheter les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable conformément à leur Droit au Pro Rata, les Parts Sociales détenues par des Associés Insolvable devront être attribuées aux Associés Solvables selon leurs Droits au Pro Rata. Dans le cas où un Associé Solvable ne désire pas acheter toutes les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable auxquelles lui donne droit son Droit au Pro Rata, tout surplus de Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable non attribuées continueront d'être offertes aux autres Associés Solvables jusqu'à ce que toutes les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable aient été attribuées ou, plus tôt, si aucun Associé Solvable ne souhaite plus acheter de Parts Concernées supplémentaires.

**Art. 31.** Aussitôt après la notification faite par les Associés Solvables à l'Associé Insolvable en vertu de l'article 28 (a) ou de l'article 30 (selon le cas), l'Associé Insolvable sera tenu de transférer les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable, attribuées dans les conditions de l'article 30, aux Associés Solvables en contrepartie du paiement:

(a) si les Associés Solvables ont donné notification conformément à l'article 28 (a), du prix spécifié dans la Notice de Transfert de l'Associé Insolvable; ou

(b) si les Associés Solvables ont donné notification conformément aux articles 28 (b) ou 10, de la Juste Valeur des Parts Sociales détenues par l'Associé insolvable, telle que déterminée par les auditeurs de la Société ou par l'Expert-comptable Indépendant (selon le cas).

**Art. 32.** Si les Associés Solvables n'effectuent pas la notification conformément à l'article 28 à propos de toutes les Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable dans les 14 jours de la date de réception de la Notice de Transfert de l'Associé Insolvable ou, une fois que la procédure décrite à l'article 27 a été effectuée, si des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable restent non-attribuées, les droits des Associés Solvables d'acheter des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable (ou des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable qui restent non attribuées, selon le cas) s'éteindront pour ce qui concerne cette Notice de Transfert de l'Associé Insolvable.

**Art. 33.** Si après avoir été tenu de transférer des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable conformément à l'article 31, l'Associé Insolvable ne transfère pas les Parts Sociales Concernées aux Associés Solvables, les dispositions suivantes seront d'application:

(a) l'Associé Insolvable sera réputé avoir constitué tout gérant comme mandataire pour effectuer les transferts de Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable en faveur des Associés Solvables et pour recevoir les sommes appropriées en vertu de l'article 31 (le «Prix du Transfert par un Associé Insolvable») pour le compte de l'Associé Insolvable;

(b) la réception par la Société du Prix du Transfert par un Associé Insolvable déchargera les Associés Solvables et après que leur noms ont été inscrits dans le registre des associés par un gérant en vertu du pouvoir conféré par l'alinéa qui précède, la validité des procédures ne pourra plus être remise en cause; et

(c) l'Associé Insolvable aura le droit de recevoir le Prix du Transfert par un Associé Insolvable sans intérêts lors de l'inscription des Associés Solvables concernés comme détenteurs des Parts Sociales détenues par l'Associé Insolvable en vertu du (des) transfert(s) mentionné(s) à l'article 33 (a) ci-dessus.

**Art. 34.** Sans préjudice de l'application des articles 25 à 33 à un Cas d'Insolvabilité sous l'article 25 (1), les articles 25 à 33 ne seront pas d'application au Cas d'Insolvabilité qui résulte d'un transfert des parts sociales d'un Associé Insolvable en vertu de l'article 11 (e).

### Administration

**Art. 35.** La Société est gérée par un conseil de gérance. Les gérants sont nommés gérants de Classe A ou gérants de Classe B et le conseil de gérance sera constitué de deux ou trois gérants de Classe A et d'au maximum trois gérants de classe B, le nombre de gérants de Classe B ne pouvant toutefois jamais être supérieur au nombre de gérants de Classe A. Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés représentant la majorité des droits de vote.

Tous les pouvoirs, non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts, sont de la compétence du conseil de gérance.

Les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et effectuer et approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société et moyennant le respect des dispositions du présent article. Le conseil de gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux et des missions spéciales à des personnes ou agents de son choix.

La Société est valablement engagée à l'égard des tiers et pour tous les actes par la signature de l'un quelconque des gérants.

Les réunions du conseil de gérance sont valablement tenues pour autant que (i) au moins trois gérants sont présents ou représentés, (ii) au moins la moitié des gérants de Classe A sont présents ou représentés et (iii) tous les gérants de Classe B sont présents ou représentés.

Les gérants ont l'obligation de consulter un comité d'investissement constitué par les associés de temps à autres, pour les décisions concernant (i) l'acquisition de nouveaux intérêts dans des propriétés; (ii) la vente de tout intérêt dans des propriétés ou la vente de parts détenues par la Société dans l'une de ses filiales et entreprises filiales; (iii) la conclusion ou la reconduction d'un contrat de bail dont la valeur totale du loyer (étant toute prime et le loyer dû pendant sa durée) excède 20% du coût d'acquisition de la propriété entière auquel se rapporte le bail; (iv) la conclusion d'un contrat portant sur des actifs (autre que des droits de propriété) d'une valeur de plus de 5 millions d'euros; ou (v) la poursuite d'une activité autre que l'acquisition ou la location de biens immobiliers (directement ou indirectement) en Europe et l'acquisition de propriétés, la gestion, la vente et/ou le refinancement de ces propriétés, et, sans être tenus de suivre les recommandations faites par le comité d'investissement, les gérants devront en tenir compte dans la gestion et l'administration des affaires de la Société. Toute décision se rapportant aux matières ci-dessus prise sans la consultation du comité d'investissement requiert l'unanimité des gérants présents ou représentés.

A l'exception des matières mentionnées ci-dessus, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants nommés ultérieurement en plus des premiers gérants ou en remplacement des ces premiers gérants sont déterminés dans l'acte de nomination.

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en sa qualité de mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les décisions des gérants sont prises lors des réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants, utilisant ou non cette technologie, et chaque participant à la réunion du conseil de gérance est réputé présent et est habilité à prendre part au vote par vidéo ou téléphone.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Dans de tels cas, les résolutions ou décisions sont prises de manière expresse, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen approprié de télécommunications.

### Décisions des associés

**Art. 36.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire, aussi longtemps que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulé par écrit, transmis par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie.

**Art. 37.** Sauf quand les présents statuts en disposent autrement, les résolutions ne sont valablement adoptées que si elles sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le quorum pour une assemblée générale ne sera valablement atteint que si BAUGUR, TBH, BLUETOUCHE et UBERIOR sont tous présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettres recommandées à une seconde assemblée.

Lors de cette seconde assemblée, les résolutions sont adoptées à la majorité des associés votants, quelle que soit la majorité du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des associés.

Toute assemblée générale se tiendra à Luxembourg.

### **Exercice social - Bilan annuel**

**Art. 38.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 39.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui comprend l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes et obligations, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants envers la société.

Au même moment, la gérance prépare un compte de résultat qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan.

**Art. 40.** Les affaires de la société et ses livres et comptes peuvent être et, dans les cas requis par la loi, sont examinés par un ou plusieurs commissaires. Les commissaires sont élus par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et qui restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs ont été élus. Ils peuvent être réélus et peuvent être démis à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut examiner au siège social de la Société l'inventaire, le bilan et le compte de résultat.

**Art. 41.** L'excédent favorable du compte de résultat, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint un dixième du capital social, mais doit être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

L'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas) peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi applicable, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 42.** La liquidation est effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Lors de la clôture de la liquidation, les avoirs de la Société sont attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 43.** Toutes les matières qui ne sont pas dans les présents sont régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

### **Définitions diverses**

**Art. 44.** Dans les présents statuts, les termes «filiale» ou «société holding» doivent être interprétés conformément à la section 736 du United Kingdom Company Act 1985 et le terme «entreprise filiale» doit être interprété conformément aux sections 258 et 259 et au Schedule 10A du United Kingdom Company Act 1985.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé et les nouveaux associés ont décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société (en ce qui concerne Madame Noëlla Antoine et Madame Ingrid Moinet, de confirmer leur nomination) pour une durée indéterminée:

- a) Madame Noëlla Antoine, ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de gérante de Classe A;
- b) Madame Ingrid Moinet, ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de gérante de Classe A;
- c) Monsieur Michael Chidiac, ayant son adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant de Classe A;
- d) Monsieur Pierre Gervasi, ayant son adresse professionnelle 10, rue Cimarosa, F-75116 Paris, en qualité de gérant de Classe B.

Conformément à l'article 35 des statuts, la Société est valablement représentée par la seule signature de l'un de ses gérants.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé et les nouveaux associés ont décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de commissaires de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital et du présent acte, s'élève à environ EUR 2.250,- (deux mille deux cent cinquante euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé et des nouveaux associés les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes associés, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Pivert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 12, case 3. – Reçu 235 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

J. Elvinger.

(110015.3/211/1092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

---

**WCC EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 114.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43851 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 13 octobre 2006.

J. Elvinger.

(110016.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

---

**RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**METALLIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 2A, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 99.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06828, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109434.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**BRINK'S SECURITY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 10.427.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(109476.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

104132

**METALLIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 2A, rue Emile Mark.  
R. C. Luxembourg B 99.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06830, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109435.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**HELBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 13.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109436.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**HELBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 13.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109437.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**HELBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 13.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06861, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**HELBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 13.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109441.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 37.044.

Les comptes annuels au 31 octobre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109443.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**NET-EIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 75.658.

Les comptes annuels au 31 octobre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109444.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**WINFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01282, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109446.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**WINFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109449.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**WINFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109450.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**DPC (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 78.029.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Steffes.

(109452.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**WINFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109453.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**DuPont OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 78.030.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Steffes.

(109454.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**WINFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109455.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**DuPont INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 78.109.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Steffes.

(109456.7//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**WINFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 51.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01296, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109457.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**STAPLES LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.442.

Les comptes annuels au 31 janvier 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 64.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109460.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**WEREC KÄSEHANDEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 55.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01308, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**DuPont PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 105.853.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Steffes.

(109462.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**DuPont INDUSTRIAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 106.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Steffes.

(109463.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**DuPont SCIENCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 106.006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Steffes.

(109464.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**DuPont DE NEMOURS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2984 Contern.  
R. C. Luxembourg B 9.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Steffes.

(109465.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**CHATEAU DES ALPES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 93.198.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109468.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

104136

**OPTIMEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.881.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(109473.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.  
R. C. Luxembourg B 28.443.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2006.

quick-mix.tubag S.A.

Signature

(109491.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**LINDAU INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 108.919.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 juillet 2006*

Les mandats de Jean-Marc Faber, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2953 Luxembourg;
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LINDAU INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01606. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109495.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**AURORA-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 66.106.

La société MAYA INVEST Ltd vous informe, par la présente, qu'elle a le regret de vous présenter sa démission en qualité d'Administrateur de la société AURORA-INVEST S.A., avec effet immédiat.

Bertrange, le 25 septembre 2006.

*Pour MAYA INVEST LTD*

L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02331. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109505.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**STEP 2706 S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 93.715.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109496.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**VAST INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 81.378.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109497.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**NET SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 80.834.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109499.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**BATEMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 86.189.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 septembre 2006*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Peter Blauw de son poste d'administrateur de la société avec effet au 21 août 2006.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Hayden Bradley Sommer, résidant professionnellement au 59 Haaksbergweg, 1101BR Amsterdam, Pays-Bas, au poste d'administrateur de la société avec effet au 21 août 2006.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109502.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**ERCOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 63.230.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signature.

(109513.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

104138

**AURORA-INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 66.106.

La société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED vous informe, par la présente, qu'elle a le regret de vous présenter sa démission en qualité d'Administrateur de la société AURORA-INVEST S.A., avec effet immédiat.

Bertrange, le 25 septembre 2006.

*Pour PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES Ltd*

L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109506.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

**ORANGE ONE SOPARFI, Société Anonyme.**  
Registered office: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 120.099.

#### STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of September,  
Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

- 1.- GEEVESTON VENTURES CORP., incorporated under the law of Belize, with registered office in Belize-City (Republic of Belize), 35A, Regent Street,  
represented by one of its directors, namely Mr. Romain Lutgen, attorney at law, residing professionally in L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,
  - 2.- FIRTH LIMITED PARTNERS INC., incorporated under the law of Belize, with registered office in Belize-City (Republic of Belize), 35A, Regent Street,  
represented by one of its directors, namely Mr. Romain Lutgen, previously named,
- Said appearing parties, represented as stated hereabove, have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

#### By-laws

##### Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

###### **Art. 1. Form, Name.**

- 1.1. The Corporation formed by the present deed is a Luxembourg stock company («société anonyme») and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.
- 1.2. The Corporation exists under the firm name of ORANGE ONE SOPARFI.

###### **Art. 2. Registered Office.**

- 2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.
- 2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

###### **Art. 3. Object.**

- 3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.
- 3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer exchange or otherwise.
- 3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.
- 3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.
- 3.5. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, excluding expressly the holding statute established by the Law of 31 July 1929.

###### **Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Corporation is formed for an unlimited period.
- 4.2. The company may be dissolved at any moment by decision of the shareholders deliberating in the conditions required for changing the by-laws.

## Chapter II.- Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each, fully paid up.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.**

6.1. The capital may be anytime increased or diminished in the limits set by law, in the same conditions as foreseen for changes in the by-laws.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of Shares.** There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

## Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors shall be appointed by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The Meeting of the Board of Directors is convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. Directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, or electronic mail, both the latter confirmed by letter.

11.5. Minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

**Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorisation by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first delegate to the daily management may be appointed by the first General Meeting of shareholders. He may hold concurrently the mandate of daily manager and chairman of the board.

**Art. 14. Representation of the Corporation.** Towards third parties, the Corporation is, in all circumstances, represented, in the bounds laid down by its purposes, by any two directors or each delegate of the Board acting alone, by his sole signature.

**Art. 15. Statutory Auditor.**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

## Chapter IV.- General Meeting

**Art. 16. Powers of the General Meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting.

**Art. 18. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

**Art. 19. Votes.** Each share is entitled to one vote.

## Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

### Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent (5%) of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

## Chapter VII.- General Provisions

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

### *Transitory disposition*

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and seven.

### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- GEEVESTON VENTURES CORP., previously named, ninety-nine shares .....	99
2.- FIRTH LIMITED PARTNERS INC., previously named, one share .....	1
Total: one hundred shares .....	100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

### *First extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr. Romain Lutgen, attorney at law, born in Luxembourg on 26 July 1947, residing professionally in L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

b) GEEVESTON VENTURES CORP., incorporated under the law of Belize, with registered office in Belize-City (Republic of Belize), 35A, Regent Street, registered at the Register of International Business Companies under No. 20,694,

c) FIRTH LIMITED PARTNERS INC., incorporated under the law of Belize, with registered office in Belize-City (Republic of Belize), 35A, Regent Street, registered at the Register of International Business Companies under No. 38,995.

3) Has been appointed auditor:

LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, with registered office in L-1370 Luxembourg, 186, Val Sainte Croix, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 83,527.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and twelve.

5) The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Corporation to one or more of its directors.

6) The registered office of the company is established in L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- GEEVESTON VENTURES CORP., société de droit du Belize, avec siège social à Belize-City (République du Belize), 35A, Regent Street,

représentée par un de ses administrateurs, à savoir Maître Romain Lutgen, avocat à la Cour, demeurant à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

2.- FIRTH LIMITED PARTNERS INC., société de droit du Belize, avec siège social à Belize-City (République du Belize), 35A, Regent Street,

représentée par un de ses administrateurs, à savoir, Maître Romain Lutgen, prénommé,

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**STATUTS**

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. La société constituée par le présent acte est une société anonyme luxembourgeoise, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ORANGE ONE SOPARFI.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en excluant expressément le statut de holding de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

**Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libéré.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital peut à tout moment être augmenté et diminué dans les limites légales dans les mêmes conditions que celles prévues pour les changements dans les statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

### **Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou message électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Les extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs le plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. Il peut cumuler la fonction d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est, en toutes circonstances, représentée, dans le cadre de son objet social, par deux administrateurs ou par chaque délégué du conseil agissant seul, avec sa signature unique.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre IV.- Assemblée générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Titre VI.- Dissolution, liquidation**

**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- GEEVESTON VENTURES CORP., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- FIRTH LIMITED PARTNERS INC., prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Romain Lutgen, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 26 juillet 1947, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

b) GEEVESTON VENTURES CORP., société de droit du Belize, avec siège social à Belize-City (République du Belize), 35A, Regent Street, inscrite au «Register of International Business» de Belize-City sous le numéro 20.694,

c) FIRTH LIMITED PARTNERS INC., société de droit du Belize, avec siège social à Belize-City (République du Belize), 35A, Regent Street, inscrite au «Register of International Business» de Belize-City sous le numéro 38.995.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

LE COMITUM INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 186, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.527.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

6.- Le siège social est établi à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 77, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

E. Schlessler.

(109589.3/227/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 84.396.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2006*

La démission de Monsieur Kevin Jones de son poste de gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Baker, demeurant au 89 Talbot Road London W2 5JK, United Kingdom, est nommé au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109507.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

**TOP FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.536.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

(109509.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

**AXXION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.112.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2006*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Martin Stürner (résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee),
- Thomas Amend (résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall),
- Tom Gutenkauf (résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri),
- Uwe Kristen (résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee),
- Stefan Mayerhofer (résidant professionnellement à D-80335 München, 3C, Nymphenburgerstrasse),
- Fernand Reiners (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue).

*Réviseur d'Entreprises:*

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109517.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

**I.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 88.035.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2005*

1. Monsieur Paolo Besana, demeurant 17, Viale Maino, I-20125 Milan, Italie, est renommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2008.

Pour extrait conforme  
D. Fontaine

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109511.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

**A.O.C.C. S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. ART OF COOKING COMPANY (A.O.C.C.) S.A.).**  
Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.467.

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Pardevant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ART OF COOKING COMPANY (A.O.C.C.) S.A., avec siège social à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 4 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 670 du 1<sup>er</sup> avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à Dippach,

qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à Dippach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale en A.O.C.C. S.A.
2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1 des statuts.
3. Constat du changement d'adresse du commissaire aux comptes.
4. Démission de Monsieur Georges Kirsch de sa fonction d'administrateur de la société.
5. Nomination de Madame Marie-Thérèse Bukasa à la fonction d'administrateur.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en A.O.C.C. S.A.

*Deuxième résolution*

En conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art.1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de A.O.C.C. S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale constate le changement d'adresse du commissaire aux comptes, à savoir MCA GROUP, S.à r.l., qui a dorénavant son siège social à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

104146

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Kirsch de sa fonction d'administrateur de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, née à Liège (Belgique) le 25 septembre 1977, demeurant professionnellement à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, G. Weber, M.-T. Bukasa.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

G. Lecuit.

(113392.3/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

**FRANK'S INTERNATIONAL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.068.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of September.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FRANK'S INTERNATIONAL N.V., a limited liability company, organized and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Rokin 55, NL-1012KK Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Maître Rina Breininger, Avocat à la Cour, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on September 8th, 2006.

Such proxy, after been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company FRANK'S INTERNATIONAL (LUX), S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies («Registre de Commerce et des Sociétés») under the number B 107.068, originally incorporated under the denomination of GREENCASTLE INVESTMENTS, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated March 18th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 775 of August 3rd, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed with adoption of the current name of the undersigned notary, dated December 13th, 2005, published in the Mémorial C, number 537 of March 14th, 2006.

II. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by the creation and issue of one hundred and twenty-five (125) new sharequotas having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

These one hundred and twenty-five (125) new sharequotas have been entirely subscribed by the sole shareholder and they have been fully paid up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, pursuant to the terms and conditions of the contribution agreement signed between parties on August 25th, 2006 and September 12th, 2006 (the «Contribution Agreement»).

It results from a management valuation report (the «Valuation Report») signed on September 12th, 2006 by UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., acting in its capacity as manager of FRANK'S INTERNATIONAL (LUX), S.à r.l., that all the assets and liabilities of FRANK'S INTERNATIONAL N.V. are valued at a net value of four hundred sixty-five million one hundred and thirty-nine thousand United States dollars (USD 465,139,000.-), being equivalent to

three hundred sixty-five million five hundred eighty thousand four hundred and seventy euro and forty-eight cents (EUR 365,580,470.48) at the exchange rate set forth in the Valuation Report.

It results from the Contribution Agreement that:

- «a. the Parent has the legal authority to contribute and transfer the Assets and Liabilities;
- b. the Parent's right on the Assets was unconditional and not subject to any restriction, dissolution or nullification whatsoever;
- c. the Assets were not encumbered with any attachment;
- d. the Assets were not encumbered with any pledge, usufruct or encumbrances.»

Such contribution agreement and valuation report, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate amount of four hundred sixty-five million one hundred and thirty-nine thousand United States dollars (USD 465,139,000.-), being the equivalent of three hundred sixty-five million five hundred eighty thousand four hundred and seventy euro and forty-eight cents (EUR 365,580,470.48), is allotted for twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) to the corporate capital of the Company and for three hundred sixty-five million five hundred sixty-seven thousand nine hundred and seventy euro and forty-eight cents (EUR 365,567,970.48) to a share premium account.

#### *Second resolution*

Since the contribution in kind referred to in the preceding resolution comprises one hundred and twenty-five (125) former sharequotas already held by FRANK'S INTERNATIONAL N.V., prenamed, in the corporate capital of the Company, the sole shareholder consequently resolves to reduce the corporate capital of the Company by the corresponding amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to bring it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) again down to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) by way of cancellation of these one hundred and twenty-five (125) former sharequotas.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, first paragraph, of the Articles of Incorporation remains unchanged.

#### *Capital Tax*

For all purposes the present capital increase is valued, together with the share premium, at three hundred sixty-five million five hundred eighty thousand four hundred and seventy euro and forty-eight cents (EUR 365,580,470.48).

Since the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of FRANK'S INTERNATIONAL N.V., a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated December 29th, 1971 which provides for capital duty exemption in such case.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FRANK'S INTERNATIONAL N.V., une société anonyme constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rokin 55, NL-1012KK Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Maître Rina Breininger, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 septembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée FRANK'S INTERNATIONAL (LUX), S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.068, constituée originellement sous la dénomination de GREENCASTLE INVESTMENTS, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 775 du 3 août 2005.

Les statuts ont été modifiés suivant acte portant adoption de la dénomination actuelle reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 537 du 14 mars 2006.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. La comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ces cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique et elles ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs, conformément aux termes et conditions de la convention d'apport signée entre parties les 25 août 2006 et 12 septembre 2006 (la «Convention d'Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation de la gérance (le «Rapport d'Evaluation») signé le 12 septembre 2006 par UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., agissant en sa qualité de gérant de FRANK'S INTERNATIONAL (LUX), S.à r.l., que tous les actifs et passifs de FRANK'S INTERNATIONAL N.V. sont évalués à une valeur nette de quatre cent soixante-cinq millions cent trente-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 465.139.000,-), étant l'équivalent de trois cent soixante-cinq millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix euros et quarante-huit cents (EUR 365.580.470,48) au taux d'échange mentionné dans le Rapport d'Evaluation.

Il résulte de la Convention d'Apport que:

- a. la Société mère est légalement autorisée à apporter et à transférer les Actifs et Passifs;
- b. les droits de la Société mère étaient inconditionnels ni soumis à aucune restriction, dissolution ou annulation;
- c. les Actifs n'étaient grevés d'aucun nantissement;
- d. les Actifs n'étaient grevés d'aucun gage, usufruit ou encombrement.»

Ces convention d'apport et rapport d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Le montant total de quatre cent soixante-cinq millions cent trente-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 465.139.000,-), étant l'équivalent de trois cent soixante-cinq millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix euros et quarante-huit cents (EUR 365.580.470,48), est affecté pour douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au capital social de la Société et pour trois cent soixante-cinq millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent soixante-dix euros et quarante-huit cents (EUR 365.567.970,48) à un compte de prime d'émission.

*Deuxième résolution*

Etant donné que l'apport en nature dont question dans la résolution qui précède comprend cent vingt-cinq (125) parts sociales anciennes déjà détenues par FRANK'S INTERNATIONAL N.V. dans le capital social de la Société, l'associée unique décide en conséquence de réduire le capital social de la Société à concurrence du montant correspondant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) de nouveau à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par voie d'annulation desdites cent vingt-cinq (125) parts sociales anciennes.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6, alinéa premier, des statuts reste donc inchangé.

*Droit d'Apport*

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée, ensemble avec la prime d'émission, à trois cent soixante-cinq millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix euros et quarante-huit cents (EUR 365.580.470,48).

Etant donné que l'apport en nature consiste en la totalité des actifs et passifs de FRANK'S INTERNATIONAL N.V., une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport dans ce cas.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Breininger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 octobre 2006.

T. Metzler.

(113098.3/222/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

104149

**LUX-MONTAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 97.890.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2005 que:

1 - Monsieur Dominique Beels, commerçant, demeurant à Chastre (B);

Monsieur Philippe Durieux, commerçant, demeurant à Haine-St. Pierre (B);

La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Diekirch;

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

2 - Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

3 - Monsieur Dominique Beels, commerçant, demeurant à Chastre (B) a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mai 2005.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Diekirch, le 20 septembre 2006, réf. DSO-BU00108. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(106370.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2006.

---

**BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL-DIEKIRCH, Société Anonyme.**

Siège social: L-9202 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R. C. Luxembourg B 96.275.

—  
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 juin 2006 la démission suivante - (par extrait):

1. Démission d'un administrateur:

Le Conseil est informé du départ de Monsieur Pierre Winand et acte sa démission du Conseil d'Administration de la Brasserie de Luxembourg introduite auprès du Conseil d'administration en date du 30 mai 2006.

Diekirch, le 21 août 2006.

*Pour extrait conforme*

*Pour le Conseil d'Administration*

J. De Vleeschauwer / S. Sagaert

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2006, réf. DSO-BU00036. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(106270.4//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2006.

---

**ERCOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 63.230.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mars 2006*

*Résolution*

Les mandats d'administrateur de Monsieur J. Van Vlaenderen et de la société MAYA INVEST Ltd arrivent à échéance en 2006.

A l'unanimité des votes les mandats d'administrateur de Monsieur J. Van Vlaenderen et de la société MAYA INVEST Ltd sont renouvelés pour une période de six ans.

Monsieur J. Van Vlaenderen et de la société MAYA INVEST Ltd, représentée par son directeur Mme M. Keersmaekers, acceptent chacun leur mandat.

E. Debruyne / J. Van Vlaenderen / M. Keersmaekers

*Président / Secrétaire / Scutatrice*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02312. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109519.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

104150

**SCHWABENHEIM, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
H. R. Luxemburg B 97.910.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2006 der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHWABENHEIM, GmbH, mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 97.910 geht hervor dass:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft SCHWABENHEIM, GmbH von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zur verlegen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort fragt, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 12.00 Uhr für geschlossen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 25. September 2006.

COFINOR S.A.

*Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00262. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(105350.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**MAESTRO CONCERTS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
H. R. Luxemburg B 95.179.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Verwaltungsratssitzung vom 25. September 2006 der Aktiengesellschaft MAESTRO CONCERTS S.A., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 95.179, geht hervor dass:

*Einzigter Beschluss*

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Aktiengesellschaft MAESTRO CONCERTS S.A. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 25. September 2006.

COFINOR S.A.

*Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00266. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(105357.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**QPL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.490.000,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 91.881.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2006*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de nommer Mlle Marjoleine Van Oort, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01438. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109520.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

104151

**C&S MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 92.427.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Verwaltungsratssitzung vom 25. September 2006 der Aktiengesellschaft C&S MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 92.427, geht hervor dass:

*Einziger Beschluss*

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Aktiengesellschaft C&S MANAGEMENT von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 25. September 2006.

COFINOR S.A.

*Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00270. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105380.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

**HENRIK ANDERSEN SPORTPROMOTION A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 97.525.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Verwaltungsratssitzung vom 25. September 2006 der Aktiengesellschaft HENRIK ANDERSEN SPORTPROMOTION A.G. mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 97.525, geht hervor dass:

*Einziger Beschluss*

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Aktiengesellschaft HENRIK ANDERSEN SPORTPROMOTION A.G. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 25. September 2006.

COFINOR S.A.

*Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00274. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(105384.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

**NET SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.834.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 janvier 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs arrivent à échéance.

A l'unanimité des votes l'Assemblée nomme Messieurs Laurent De Roover, Thomas Rocmans et Reginald Sion comme administrateurs de la société NET SOLUTIONS S.A., pour une période de six ans.

Le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., arrive à échéance. A l'unanimité des votes, l'Assemblée prolonge le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., pour une période de six ans.

R. Sion / T. Rocmans / L. Voet

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00282. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109525.5//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

104152

**EUROMILL INVEST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
H. R. Luxemburg B 82.980.

AUSZUG

Aus den genommenen Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. Dezember 2005 geht hervor dass:

- 1) Die Generalversammlung enthebt von ihrer Funktion als Verwaltungsratsmitglied:
    - Die Gesellschaft START 97, S.à r.l., mit Sitz in L-9647 Doncols, 9, Duerfstrooss.
  - 2) Die Generalversammlung ernennt als neuer Verwaltungsratsmitglied:
    - Die Gesellschaft START 56, S.à r.l., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
- Das Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.  
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. Dezember 2005.

COFINOR S.A.

*Bevollmächtigten der Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 20 septembre 2006, réf. DSO-BU00107. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(106379.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2006.

---

**D.C.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 98.768.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société D.C.T. S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00269. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(105379.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**AEGIS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 98.596.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 27 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société AEGIS CONSULTING S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 septembre 2006.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00263. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(105327.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

104153

**ARDENNES INVEST LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 106.203.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 25 septembre 2006.

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société ARDENNES INVEST LUX SAR de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00260. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(105346.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**S.C.I. EM DEN BËSCHEL, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg E 635.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale a décidé le transfert du siège social de la société S.C.I. EM DEN BËSCHEL de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00261. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(105348.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**REDALCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 78.278.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 juin 2006*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs René Merkt, avocat, demeurant professionnellement 15, rue du Général Dufour CH-1211 Genève (Suisse), Thierry Fleming, expert-comptable, et Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire de la Société AUDIEX S.A. demeurant 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDALCO S.A.

R. Merkt / C. Schmitz

*Deux Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01506. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(109560.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**LES AMIS DE LA NATURE DE BOURSCHEID - BELAIR, Gesellschaft ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: L-9172 Michelau, Camping «Willspull».  
H. R. Luxemburg F 5.894.

 —  
 STATUTEN

**Art. 1.**

1. Die Statuten wurden entsprechend den Verordnungen einer Gesellschaft ohne Gewinnzwecke laut Gesetz vom 21. April 1928 erstellt.
2. Die Gesellschaft trägt den Namen LES AMIS DE LA NATURE DE BOURSCHEID - BELAIR.
3. Die Gesellschaft hat die Aufgabe die Interessen der Eigentümer der gemauerten Ferienhäuser (Katastrernummer 1221/3956: «auf der Mühlensauer», «hinter der Burg») als Geschäftsführer zu vertreten.
4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf dem Camping «Willspull» L-9172 Michelau.

**Art. 2.**

1. Der Vorstand ist das ausführende Organ der Gesellschaft. Er setzt sich aus mindestens drei und maximal sieben gewählten Gesellschaftsmitglieder zusammen, die aus ihrer Mitte den Präsidenten, den Sekretär, den Kassierer und ggf. den Vize-Präsidenten bestimmen.
2. Durch Entrichten des Jahresbeitrages von EUR 150,- kann jeder Eigentümer Mitglied der Gesellschaft werden.
3. Die Höhe des Jahresbeitrags wird jährlich in der Generalversammlung der Gesellschaft überprüft und ggf. neu bestimmt.
4. Die Mitgliedschaft erlicht
  - a. auf Grund des schriftlich erklärten Austritts,
  - b. bei Zahlungsverweigerung des Jahresbeitrags,
  - c. und / oder bei Zahlungsverweigerung der Strom-, Gas-, Wasser-, Müll- und Allgemeinkosten.

**Art. 3.**

1. Der Generalversammlung obliegt die Wahl der Vorstandsmitglieder und der Kassenrevisoren.
2. Die Generalversammlung wird vom Vorstand einberufen.
3. In der Generalversammlung ist jedes Gesellschaftsmitglied wahlberechtigt und verfügt über eine Stimme.
4. Jedes Mitglied erhält eine Kopie des Berichtes der Generalversammlung.

**Art. 4.**

1. Der Vorstand begutachtet den Tätigkeits- sowie den Kassenbericht und entlastet den Kassierer.
2. Der Vorstand überwacht die Buchung der Mitgliedsjahresbeiträge sowie die Buchungen der Mitglieder zur Abrechnung der Strom-, Gas-, Wasser-, Müll- und Allgemeinkosten.
3. Der Vorstand legt die Richtlinien der Gesellschaft fest.
4. Der Vorstand nimmt Stellung und fasst Beschlüsse zu allen schriftlichen Anträgen der Mitglieder.
5. Die Vorstandsversammlungen werden vom Präsidenten unter Angabe der Tagesordnung einberufen.
6. Die Mitgliederversammlungen finden jährlich zweimal statt, einmal im Monat März, einmal Ende September und werden vom Vorstand unter Angabe der Tagesordnung mindestens 14 Tage im Voraus schriftlich einberufen.
7. Auf schriftliches Verlangen von einem Drittel der Mitglieder muss der Vorstand innerhalb von 14 Tagen eine außerordentliche Mitgliederversammlung einberufen.
8. Der Sekretär und der Kassierer erhalten beide einen jährlichen Unkostenbeitrag in Höhe von EUR 150,-.

**Art. 5.**

1. Die Eigentümer sind angehalten das Grundstück ihrer Immobilie in einem einwandfreien Zustand zu halten.
2. Die Eigentümer sind verpflichtet bei einer luxemburgischen Versicherungsgesellschaft eine Feuer- und Haftpflichtversicherung abzuschließen.
3. Für Umarbeiten an den Ferienhäusern benötigt der Eigentümer die Genehmigung der Gemeindeverwaltung und der Umweltverwaltung.
4. Die Eigentümer werden angehalten, die Mülltonnen nach ökologischen Vorschriften zu benutzen und nach Gebrauch wieder abzuschließen.
5. Die Eigentümer dürfen ihre Ferienhäuser vermieten, müssen aber den Vorstand davon in Kenntnis setzen und ggf. das Autokennzeichen des Mieters mitteilen.
6. Die Vermieter haften für ihre Mieter.
7. Bei Verkauf des Ferienhauses sind dem Vorstand Name und Adresse des Käufers schriftlich mitzuteilen.

**Art. 6.**

1. Am Wochenende ist jegliche Lärmbelästigung zu vermeiden.
2. Die gesetzlichen Ruhezeiten sind einzuhalten.
3. In einer außergewöhnlichen Generalversammlung kann die Auflösung der Gesellschaft und des Vermögens entschieden werden.

Bei Unvorhergesehenem, bei Ausnahmen oder bei Sonderfällen tritt das Gesetz für Gesellschaften ohne Haftung und Gewinnzweck (associations sans but lucratif) in Kraft.

Diese Statuten sind anlässlich der Generalversammlung am 17. September 2005 in Michelau «Willspull» einstimmig angenommen worden.

Alle Fragen welche nicht ausdrücklich in diesen Statuten geregelt sind, werden durch die Verfügung des Gesetzes vom 21. April 1926 über die Gesellschaft ohne Gewinnzweck bestimmt.

Nur das Amtsgericht in Luxemburg ist zuständig.

Anbei die Liste der Gründungsmitglieder.  
 Der Vorstandvorsitzender, Zeimet Arthur  
 De Nooyen Franz, 23, de Bergkamp, NL-5825 A E Overloon  
 Hendrix Elisabeth, 36, Kloosterstaat, NL-5971 B D Grubbenforst  
 ADRIAANS S.G., 105, Maastrichtstraat, NL-5554 G H Valkenswaard  
 Thill Roland, 4, rue de Dalheim, L-4997 Schouweiler  
 Wagemans-Biver, 13 Am Eck, L-5741 Filsdorf  
 Heyar Jean, 44, rue Belair, L-4713 Pétange  
 Schlime Emile, 51, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg  
 Van Eycken Maria, 38 Village, F-09300 Montségur  
 Blum Michel, 9, Cité CFL, L-4722 Pétange  
 Karametovic Ehdin, 2, op Harent, L-9171 Michelau  
 Fuchs John, 7 Um Bechel, L-3611 Kayl  
 John Deloge Gertrud, 4, Grand-rue, L-3650 Kayl  
 Mevrouw Sonia Mertens, 7 Hondsbossen, B-2960 Sint-Katelijne-Waver  
 Bausch Nicolas, 5, Maandelbaach, L-7415 Brouch  
 Goetschalckx Barbara, 32 Belle Vue, L-7350 Medernach  
 Giacometti G., 1, rue de Medernach, L-7619 Medernach  
 Zeimet Arthur, 80, rue D-Abweiler, L-3211 Bettembourg  
 Van Trigt Q. J. M., 16, Scarlattaatje, NL-1431 XV Aalsmeer  
 Holzmacher Paul, 43, rue Mathendahl, L-4520 Niederkorn  
 Van Deutekom Rene, Kruiswin 3134, NL-1788 PC den Holder  
 Anca Hutson, 26B, rue de Kreuzerbuch, L-8370 Hobscheid  
 Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01353. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109934.3//91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**DOBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
 R. C. Luxembourg B 94.316.

—  
 EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société DOBA S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*  
 COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
 Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105351.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

**M + M LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 100.196.

—  
 La société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château inscrite au numéro du registre de commerce B 96.945 fait savoir qu'elle dénonce le siège social de la société M+M LUX, GmbH, en raison de l'impossibilité de remplir son mandat avec effet immédiat.

Wiltz, le 28 septembre 2006.

FIDOM, S.à r.l.  
 Signature  
 Gérante

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2006, réf. DSO-BV00033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(106622.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2006.

104156

**MAGERD S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 94.317.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société MAGERD S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00265. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(105355.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**GRAPHOPOLIS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 33.038.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société GRAPHOPOLIS S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00267. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(105358.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**G.B. LUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 93.567.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société G.B. LUX HOLDING S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00268. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(105360.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

104157

**LUX-MONTAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 97.890.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 25 septembre 2006 que:

*Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société LUX-MONTAGE S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2006.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2006, réf. DSO-BU00271. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(105381.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2006.

---

**LODGE INVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 65.845.

—  
Il résulte d'un courrier adressé à la société LODGE INVEST S.A., que la société WOOD APPLETON OLIVER EX-PERTS-COMPTABLES, S.à r.l. en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 20 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01434. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(109512.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**SCI SOCIOS & PARTNERS, Société Civile Immobilière.**

R. C. Diekirch E 334.

—  
Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat à la date du 29 septembre 2006.

Diekirch, le 2 octobre 2006.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00028. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(107782.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 octobre 2006.

---

**WEST OF ENGLAND INSURANCE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.783.

—  
Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 28 juillet 2006 que:

- Monsieur Philip Anthony Aspden, né le 22 juillet 1945 à Estbourne, Grande-Bretagne, demeurant 12, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus est nommé Administrateur;
- Monsieur Richard Paul Hunter, né le 29 novembre 1953 à Isleworth, Grande-Bretagne, demeurant The Old Farmhouse, Petches Bridge, Nr Finchingfield, Essex CM7 4QN, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Michael Dennis Kelleher, né le 20 avril 1954 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant 77 Twyford Avenue, London, W3 9QD, est nommé Administrateur;
- Monsieur Patrick John Kirkman, né le 27 juin 1965 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant Little Sandrock Cottage, Courts Mount Road, Halemere, Surrey GU27 2PS, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Chi Man Kwong, né le 16 décembre 1952 à Hong Kong, Chine, demeurant 39A Tower 1, The Waterside, 15 On Chun Street, Mao On Shan, Shatin, Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;
- Monsieur Jonathan R Lester, né le 26 mars 1947 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant The Old School House, Brook, Godalming, Surrey GU8 5UQ, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Richard James Macnamara, né le 1<sup>er</sup> janvier 1957 à Famborough, Grande-Bretagne, demeurant B31, Block B3, Woodgreen Estate, No. 5 Shouson Hill Road à Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;

- Monsieur Anthony Paulson, né le 19 octobre 1966 à Nottingham, Grande-Bretagne, demeurant Bakers Cottage, 4 High Street, Bidborough, Turnbridge Wells, Kent TN3 0UJ, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;
- Monsieur Robert James Baynes Searle, né le 9 février 1952 à Hythe, Grande-Bretagne, demeurant Runa, Lynchame-re, Surrey GU27 3NF, est nommé Administrateur;
- Monsieur Peter Edwin Spendlove, né le 13 mai 1954 à Kitale, Kenia, demeurant 76 Kingsmead Road, London SW2 3JG, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;
- Monsieur Mark William Henry Williams, né le 26 mars 1953 à Grimsby, Grande-Bretagne, demeurant Clumber House, Morton, Nottinghamshire NG25 0UT, Grande-Bretagne;
- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01895. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109549.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**NET SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.834.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 janvier 2006*

*Résolutions*

M. Réginald Sion est nommé administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour une durée de six ans.

L. De Roover / T. Rocmans / R. Sion

*Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109525.6//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**IRISBUS BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 79.706.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société  
tenue au siège social à Luxembourg le 29 mai 2006 à 13.00 heures*

L'Assemblée approuve la décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 9 février 2006, de pourvoir au remplacement de M. Stéphane Viez par M. Frédéric Kasak. Son mandat a pris effet le 9 février 2006 et prendra fin, sauf réélection, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

M. Stéphane Viez est domicilié à F-69290 Craponne, allée du Parc aux Chênes 119 et M. Frédéric Kasak est domicilié à F-69806 Venissieux, rue des Combats de 24 août 1944.

L'Assemblée approuve la décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 9 mars 2006, de pourvoir à la reconduction du mandat de M. Pascal Debaille en qualité d'administrateur de la société. Son mandat a pris effet le 9 mars 2006 et prendra fin, sauf réélection, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société  
tenue au siège social à Luxembourg le 29 mai 2006 à 14.00 heures*

L'assemblée générale décide de renouveler, avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007, le mandat de réviseur d'entreprises de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon L-8009 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 29 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

P. Debaille

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110056.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

---

**INPUT HOLDINGS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 116.024.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 17 août 2006*

L'associé unique de INPUT HOLDINGS LUXEMBOURG, (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Michel van Krimpen, né le 19 février 1968, à Rotterdam, les Pays-Bas, résidant au 14, rue J. Oster, L-8146, Bridel, Luxembourg, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à Gravenhage, les Pays-Bas, résidant au 39, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Les gérants sont désormais:

- Hille-Paul Schut,
- Ophir Ashkenazi.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

M. Beckett / D. Beaucé

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109569.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**CALME LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 117.829.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juin 2006 que, suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109530.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

**GRIMSBY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 95.093.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 1<sup>er</sup> septembre 2006*

En vertu du contrat de cession de parts daté du 1<sup>er</sup> septembre 2006, M. Robert Neale, résidant à Kozackai 100 00, Prague 10, République Tchèque, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 1 part à PORTLAND RETAIL ESTATES LIMITED, ayant son siège social à 2nd Floor, Belgravia House, 34/44 Circular Road, Douglas, Isle of Man, IM1 1AE.

Ainsi, les parts de la société GRIMSBY INVESTMENTS, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- PORTLAND RETAIL ESTATES LIMITED: 124 parts sociales.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109570.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---

104160

**PORTFOLIO B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 68.029.

Suite à la démission de Monsieur Xavier Delattre en date du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Président:*

- Monsieur Benoît de Hulsts, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

*Administrateurs:*

- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
- Monsieur Reginald Van Leer, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
- Monsieur Jean-Luc Parmentier, Directeur Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Directeur Général Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02380. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109733.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

---

**DUBBLE DEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 54.709.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle reportée tenue le 30 août 2006*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants de la société avec effet immédiat:

- Fabio Mazzoni, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Joseph Mayor, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Géraldine Schmit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Sixième résolution*

L'Assemblée confirme les décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 septembre 2002, qui acceptait la démission de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. et nommait au poste de Commissaire aux Comptes de la Société, WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01439. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(109522.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

---